

Débat citoyen « *Du Golfe à la Vilaine, comment partager la mer ?* » Mercredi 13 mars 2024 à Vannes

Table-ronde «Faire cohabiter les différentes activités sur un espace restreint et fragile »

NB : Ce document est une transcription in-extenso des présentations et débats lors de la table-ronde. Les propos n'ont été modifiés que pour rendre la lecture plus fluide en supprimant, par exemple, les hésitations ou répétitions propres à des discours non rédigés au préalable. Des notes de bas de page ou des mots entre crochets ont été ajoutés pour permettre à un lecteur non spécialiste de comprendre les termes techniques employés ou de consulter lui-même les sources citées.



Table des matières

Introduction - Guy TOUREAUX, vice-président du Conseil de développement.....	2
Présentation du débat public national « La mer en débat » - Karine BESSES, Commission Nationale du Débat Public (CNDP).....	3
Ronan PASCO, Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.....	6
Laurence LE BOUILLE, directrice du Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Sud.....	16
Thomas MARMONTEIL, Comité départemental de Voile (FFV).....	17
Questions et remarques de la salle.....	19
remarques et questions post-reunion.....	25

Bonsoir à tous, je vous accueille au nom du Conseil de Développement du pays de Vannes et de son président Jean-Louis BERTHOU, retenu ailleurs par des obligations professionnelles.

Le Conseil de Développement, c'est une instance consultative, créée par la loi¹, [mise en place sur] le territoire du pays de Vannes. Elle est formée d'environ 70 organismes et d'une vingtaine de personnes individuelles². C'est la société civile : les syndicats, associations familiales, la chambre d'agriculture...en fait, toutes les personnes, qui ont un rôle au niveau social, sociétal, dans le pays de Vannes.

Le pays de Vannes regroupe trois intercommunalités : GMVA (Golfe du Morbihan-Vannes agglomération), Arc Sud Bretagne, sur Muzillac et la Roche-Bernard, et Questembert Communauté. Nous avons des personnes qui sont de ces trois communautés d'agglomération/de communes, et avec lesquelles nous travaillons régulièrement.



Le Conseil de Développement est constitué de divers groupes de travail, et c'est le groupe « mer et littoral » qui a organisé cette soirée. Merci à toute l'équipe qui a préparé cette réunion assez rapidement.

Pourquoi assez rapidement ? Parce que le CODEV s'est aperçu que dans le débat national sur la stratégie de façade maritime, il y avait un manque dans le pays de Vannes. Des réunions se font à Lorient (la prochaine est le 19 mars), il y a eu des réunions à Saint-Nazaire... et le Pays de Vannes était oublié. Pas volontairement, évidemment, mais sur un territoire national, ce n'est pas évident de faire des réunions partout. Donc, le CODEV, en accord avec la CNDP que représente ici Karine [BESSES], a souhaité organiser cette réunion.

Le thème qu'on a choisi est lié à notre territoire : GMVA, d'Arc Sud Bretagne et de Questembert Communauté. C'est, forcément, le Golfe de Morbihan, et c'est aussi la bande littorale du Mor braz - on appelle le Mor braz, la baie allant de la presqu'île de Quiberon à l'estuaire de la Vilaine³, qui est en bordure du territoire de GMVA et d'Arc Sud Bretagne.

La thématique qu'on a choisie, c'est les usages [de la mer] sur cette bande littorale et la cohabitation de tous les usagers du territoire. On n'a pas été au-delà parce que tout ce qui se passe au large en mer n'est pas notre territoire. Donc, volontairement, on s'est limité (et c'est déjà pas mal !) au Golfe et à la bande littorale, dont j'ai parlé à l'instant.

On est partis du SMVM, Schéma de Mise en Valeur de la Mer⁴, qui a été créé en 2006, et a été révisé en 2020. C'est un document extrêmement intéressant qui, déjà, régulaient, harmonisait, les usages

¹ Article [L5211-10-1](#) du Code Général des Collectivités Territoriales

² Voir liste des membres [ici](#)

³ Au-delà du territoire du pays de Vannes, le Mor Braz s'étend à l'est jusqu'à l'île de Noirmoutier

⁴ Voir présentation et documents sur le site de la [Préfecture du Morbihan](#)

dans le Golfe. La thématique [de ce soir], c'est donc bien les usages, la cohabitation des usagers, avec le souhait que le SMVM, qui a été revu en 2020, soit plus connu et davantage appliqué. Actuellement, il y a un petit creux au niveau du SMVM et c'est dommage, puisque c'est le seul document d'harmonisation des usages dans le Golfe et c'est extrêmement important.

Dans le Golfe, les usages sont très nombreux. Je ne vais pas en faire l'inventaire, mais on a quand même trois grands domaines : les professions « alimentaires » (la conchyliculture, la pêche...), l'activité économique industrielle et artisanale (transport de passagers, [entretien des bateaux] ...) et le nautisme et le tourisme, activités extrêmement importantes dans le Golfe. Je reprendrai deux chiffres que j'ai sortis d'un document de 2021 de la DIRM⁵ : dans [l'ancien] quartier maritime de Vannes⁶, qui nous concerne. Il y avait 26 bateaux de pêche inscrits et 33 000 bateaux de plaisance, la moitié étant des bateaux de moins de 5 m/5,5m et de plus de 2,50 m⁷, ça montre bien la pression nautique extrêmement forte. C'est autour de ces trois grands types d'usages qu'on a relevés, que vous aurez à débattre.

La méthode de la réunion est très simple : le Conseil de développement est là uniquement pour vous écouter, nous n'apporterons pas de réponse à vos questions, ce n'est pas notre fonction. On est là pour vous écouter et écouter vos propositions [qui seront] toutes reprises telles quelles, pour être confiées à la CNDP. Le Codev est là seulement en facilitateur de la parole citoyenne.

Avant de lâcher le micro, je rappelle quand même deux grandes problématiques : le changement climatique et la hausse du niveau de la mer, déjà prégnants [sur nos côtes], et la croissance extrêmement forte de la population dans les communes [du littoral] -or, qui dit croissance de la population, dit forcément croissance d'activités dans le Golfe et au large.

Je termine là mon intervention en vous remerciant de votre présence, et passe la parole à Karine BESSES, l'une des responsables du débat national.

Présentation du débat public national « La mer en débat » par Karine BESSES pour la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)

Bonsoir à tous. Merci Guy.

Cette réunion se passe au cadre du débat national « La mer en débat » que je vais vous présenter.

C'est le premier grand débat sur la planification maritime qui a lieu en France, du 20 novembre 2023 au 26 avril 2024. Trois ministères⁸ ont saisi la CNDP, Commission nationale du débat public, pour organiser le débat.



Le débat porte sur ce qu'on appelle les documents stratégiques de façade [DSF]. Ce sont des documents de planification des activités, c'est-à-dire quelles sont les activités prioritaires à tel ou tel endroit. C'est une sorte de cartographie de la mer, pour dire où on va faire telle ou telle activité, où on va pouvoir, notamment, tel que c'est demandé par l'État, mettre 45 gigawatts d'éoliennes en mer.

On a été saisis sur ces documents de planification maritime, qui n'existent en France que depuis 2019, même si, effectivement, il y a aussi des Schémas de mise en valeur de la mer⁹ qui sont importants localement.

Ce débat implique aussi le fait, pour l'instant en tout cas, il n'y aura plus de débat projet par projet pour les parcs éoliens. C'est donc un débat qui doit permettre de définir un certain nombre de choses.

⁵ Direction Inter Régionale de la Mer

⁶ Ancienne circonscription des services déconcentrés de l'État qui avait notamment pour rôle l'immatriculation des navires. Les « quartiers maritimes » n'existent plus depuis 2009 mais sont encore utilisés comme critère géographique dans la [Synthèse socio-économique de la façade maritime 2021](#) pour la façade NAMO et notamment dans son [document sur le Morbihan](#).

⁷ Seuil à partir duquel l'immatriculation des bateaux est obligatoire

⁸ Ministères de la Transition énergétique et de la Transition écologique, Secrétariat d'État chargé de la Mer + Réseau de transport d'électricité (RTE).

⁹ Documents d'urbanisme relevant de la compétence première de l'Etat sous la responsabilité du Préfet

La CNDP existe depuis 1995 et a organisé plus d'une centaine de Débats publics¹⁰. Les derniers ont été, notamment, sur le nucléaire, les centrales nucléaires de Penly¹¹, etc. Il y a également un débat public qui commence sur les mines de lithium dans la Drôme¹².

La CNDP est saisie par l'État ou par les maîtres d'ouvrages¹³ sur des projets ou sur des plans et programmes. C'est une autorité administrative indépendante, comme le CSA par exemple, qui ne donne pas son avis sur le projet. Comme le Conseil de développement, on recueille la parole du public et on crée les conditions pour que le public puisse s'informer. La CNDP est chargée de veiller au respect du droit constitutionnel, qui est assez peu connu, à l'information et à la participation du public. C'est l'article 7 de la Charte de l'environnement¹⁴. L'activité de la CNDP est encadrée par le Code de l'environnement¹⁵.

Quand la CNDP est saisie, elle peut décider ou non d'organiser un Débat public. Dans le cadre de la planification de la mer, c'est-à-dire le futur, l'avenir, de nos océans au niveau métropolitain, elle a décidé de [le] mettre en place. Donc, c'est elle qui organise les débats de manière indépendante, avec comme objectif l'accessibilité au plus grand nombre, pour que chacun puisse venir donner son avis, et l'argumenter. Le principe, c'est vraiment de recueillir la parole, pour la restituer deux mois après la fin des débats (à peu près fin juin), avec un compte-rendu de l'ensemble des discussions. C'est pour ça qu'il est important que pour toutes les réunions qui se passent en ce moment, on puisse collecter la parole.

S'il y a des questions sur le débat, c'est la CNDP qui peut répondre. S'il y a des questions sur certaines problématiques concernant la planification maritime et les diverses activités, il y a des représentants de l'État et RTE dans la salle, et on pourra également leur demander de répondre.

L'État, qui nous saisit et est le maître d'ouvrage avec RTE, a deux mois pour répondre [au rapport de la CNDP]. Nous, dans notre compte-rendu, on fera état des propositions qui auront été faites et on fait état régulièrement des questions qui sont posées, auxquelles on demande à la maîtrise d'ouvrage de répondre.

[Dans ce débat], on est sur les documents stratégiques de façade [DSF]. Il y a un DSF par grande façade maritime. Il y a 4 façades maritimes¹⁶ et nous sommes [sur la façade] NAMO, Nord-Atlantique, Manche-Ouest.

Les documents stratégiques de façade, c'est avant tout la protection de la mer. Ils doivent permettre d'organiser des activités avec ce but premier de protection de la mer qui, comme on l'a vu dès le début du Débat, n'est quand même pas forcément en bon état. On a aussi beaucoup parlé des rapports entre terre et mer et de comment les activités à terre peuvent impacter la qualité des eaux et des fonds marins, qui permettent la régénération de la vie en mer, aux pêcheurs de pêcher et de nourrir les habitants etc. Donc, cette protection de la mer est prioritaire.

Ensuite, les activités maritimes, comme en a parlé Guy - pêche, tourisme, loisirs, commerce, conchyliculture, etc. : comment on organise ces activités en mer, un peu comme des SCOT ou des PLU¹⁷ de la mer ?

Les DSF parlent aussi de l'aménagement du littoral et de la gouvernance. Qui décide, comment on décide, sur le positionnement de ces activités ?

¹⁰ Dispositif participatif précis dont les principes sont fixés [dans la loi] par le Code de l'environnement. Il doit interroger l'opportunité et les grandes caractéristiques du projet. Il est décidé par la CNDP qui en nomme l'équipe d'organisation (...) en fixe le calendrier et les modalités et qui valide – ou non – le dossier d'information sur le projet présenté par le responsable de projet (Dossier du maître d'ouvrage). (extraits de la définition sur le site de la CNDP)

¹¹ Consultez le site de Débat Public [ici](#)

¹² Consultez le site de Débat Public [ici](#)

¹³ Le maître d'ouvrage est le responsable du projet. Il est juridiquement la personne physique ou morale, privée ou publique pour le compte de laquelle un ouvrage est réalisé. Il en est le commanditaire principal et en supporte le coût financier, avec des partenaires éventuels. (ici l'Etat pour les Documents Stratégiques de Façade par exemple)

¹⁴ « Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. » La [Charte de l'environnement](#) est un texte à valeur constitutionnelle adopté en 2005.

¹⁵ Code juridique consultable sur [Legifrance](#)

¹⁶ Manche-Est - Mer du Nord, Sud-Atlantique, Méditerranée et NAMO

¹⁷ Documents d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire déterminent l'organisation spatiale et les orientations de développement d'un territoire. Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) définissent les orientations stratégiques à long terme (20 ans) à l'échelle intercommunale et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), déclinent ces orientations et leur mise en œuvre sur le terrain communal. Il existe sur notre territoire littoral deux SCoT, pour GMVa et Arc Sud Bretagne.

Et puis, ce qui a été demandé particulièrement par l'État, c'est de réfléchir sur ces 45 gigawatts de parcs éoliens [qu'il souhaite] mettre en mer, ce qui correspond à 30 à 50 parcs supplémentaires, suivant les technologies qui seront utilisées dans le futur.

Les fourchettes et objectifs par façades annoncés par le gouvernement

L'éolien en mer

Objectifs en GW	Objectifs à horizon 10 ans de nouvelles capacités à attribuer (dont extensions (déjà identifiées))	Objectifs à 2050 (comprenant tous les parcs déjà attribués, en cours d'attribution et extensions identifiées)
MEMN – Manche Mer du Nord	Entre 7 et 11	Entre 12 et 15,5
NAMO – Nord Atlantique-Manche	Entre 6 et 9,5 (dont 0,5GW)	Entre 17 et 25
SA – Sud Atlantique	Entre 2,5 et 5,5 (dont 10W)	Entre 7 et 11
MED – Méditerranée	Entre 3 et 4,5 (dont 2X0,5GW)	Entre 4 et 7,5

Vous voyez les objectifs à horizon de 10 ans et les objectifs à horizon 2050, on est donc à 25 gigawatts en 2050 [pour notre façade]. Pour vous donner les échelles, le parc éolien de Saint-Nazaire, c'est 500 mégawatts donc 0,5 gigawatts.

L'autre objectif [de l'Etat], c'est de protéger la mer. L'État demande, en fait, à travers cette saisine de la CNDP, qu'on réfléchisse sur la mise à jour de la stratégie de façade donc, comme on l'a vu, la cohabitation des différents usages, des différentes activités.

- ➔ La cartographie des zones prioritaires d'implantation et de raccordement des éoliennes en mer.
- ➔ L'identification des secteurs à privilégier pour développer la protection forte en mer. La mer est déjà protégée par un certain nombre d'outils de protection, comme les aires marines protégées¹⁸, dont on a déjà discuté dans le Débat. Le débat, c'est « est-ce que ça protège assez ? Est-ce que ça ne protège pas assez ? Est-ce qu'il faut renforcer ? Comment renforcer ?... »

Pour se conformer, aussi, aux directives européennes, il faudrait passer à 3% de zones de protection forte sur notre façade. Dans ces zones de protection forte, la question, c'est « est-ce qu'on fait encore des activités ? Est-ce qu'on ne fait plus du tout d'activités ? » Je pense à des activités qui peuvent impacter l'environnement. Est-ce qu'il y a une présence humaine [autorisée] dans ces zones ou pas ? Ce sont les débats qui ont eu lieu jusqu'à présent lors de tous les ateliers qu'on a imaginés.

Sur le Débat Public, rapidement, à quoi ça sert ? Aujourd'hui, aucune décision n'est prise. Les 45 gigawatts proposés par l'État notamment, ou l'articulation des activités en mer, ou les zones de protection forte, rien n'est encore décidé. On est bien dans ce cadre-là, encadré par le Code de l'Environnement, sur le bien-fondé des décisions avant qu'elles ne se prennent. C'est un moment où le public peut s'exprimer, en plus de tous les acteurs qui travaillent déjà avec l'État, comme le comité maritime de façade¹⁹, qui sont des instances qui sont là depuis un certain nombre d'années et qui travaillent sur la planification maritime.

Mais là, c'est bien le moment pour que le public puisse venir débattre, poser des questions, non seulement sur le bien-fondé des [futurs] décisions, mais sur l'opportunité même, par exemple, de mettre 45 gigawatts d'éoliennes en mer, et aussi, pour dire où et comment on va les mettre, comment on va choisir les zones de protection forte, etc. Nous sommes bien avant les décisions, c'est ce que je voulais bien préciser.

Le débat national, est organisé par une Commission Particulière du Débat Public²⁰, et donc, au niveau national, on a organisé un certain nombre de choses depuis novembre. On est vraiment sur tout le territoire, avec les parcours de la mer, il y a eu six escales²¹ [pour notre façade]. Alors, c'est vrai qu'on ne s'est pas arrêté à Vannes, mais on a donné la possibilité au conseil de développement, notamment, et à toute association, structure, ou syndicat, de pouvoir organiser des réunions en local, là où on ne pouvait pas passer.

¹⁸ Espaces délimités en mer qui affichent « des objectifs de protection de la biodiversité marine et de gestion durable des activités maritimes » à long terme. Voir fiche détaillé du débat [ici](#)

¹⁹ Instance de concertation dédiée à l'élaboration des instruments d'orientation de la politique maritime intégrée à l'échelle de la façade. Il permet à des acteurs divers (État, collectivités locales, associations, organisations socio-professionnelles) d'intervenir dans la définition des modalités de gestion des différents espaces maritimes de la façade. Voir [fiche sur les instances de concertation](#)

²⁰ Commission mise en place par la CNDP lorsqu'elle décide qu'un *débat public* doit être organisé. Elle est composée de membres venant d'horizons divers pour organiser le débat dans le respect des [valeurs de la CNDP](#), et synthétiser les arguments du public au cours du débat et dans le compte-rendu final.

²¹ Retrouvez l'ensemble des événements (passés) et comptes-rendus pour notre façade [ici](#)

Il y a aussi les outils numériques en ligne, vous pouvez [sur le site²²], poser des questions, donner des avis, etc. Donc, ce soir, c'est une chose, et c'est bien d'être en présentiel, mais vous pouvez aussi compléter en allant en ligne pour participer.

On a un Atlas des cartes²³ qui commence à se remplir petit à petit, de cartes de propositions sur les éoliennes ou sur les zones de protection forte.

Sur notre façade, [5] escales ont [déjà] eu lieu, on est à la fin, il reste l'escale lorientaise, du 18 au 22 mars, et on considère que Vannes fait tout à fait partie de ce grand Sud [Bretagne].

Le Conseil de développement de Quimper a aussi organisé une réunion lundi soir.

On organise des rencontres, on fait des travaux avec des universitaires, on intervient aussi auprès des scolaires, des publics éloignés, on a un certain nombre d'outils pour aller voir aussi des jeunes, des publics qui n'ont pas toujours l'occasion de venir lors de ces réunions-là....

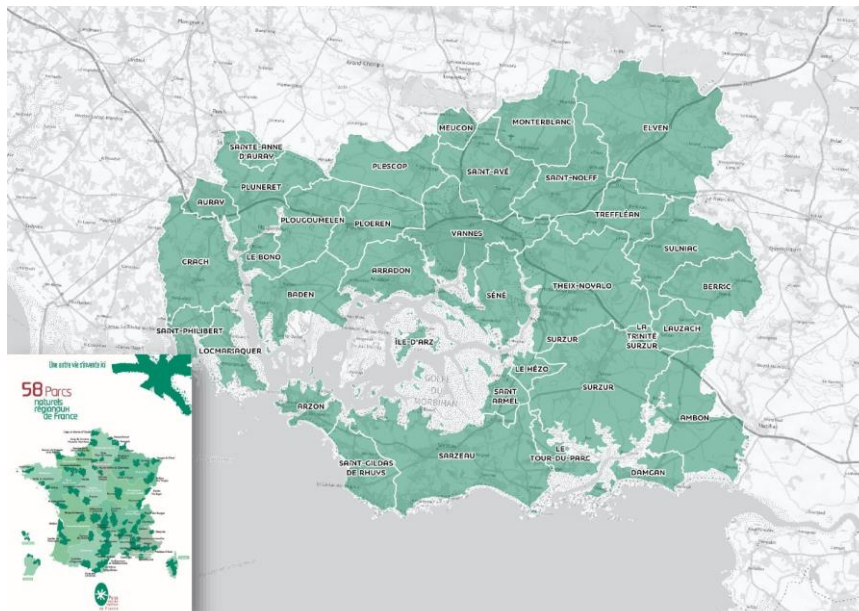
Guy TOUREAUX, Vice-président du Conseil de développement : Merci, Karine de cet exposé très complet. Je rappelle qu'au niveau du Conseil de développement on a donc choisi de travailler sur les problématiques locales du Golfe et du Mor Braz. Je vais donc commencer par appeler, pour la table ronde, M. Ronan Pasco, directeur adjoint du PNR, Mme Laurence Le Bouille, du Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Sud et M. Thomas Marmonteil, du comité départemental de voile. À la fin des trois interventions, nous aurons un temps de parole pour poser des questions aux gens qui voudront bien répondre, ou au moins pour les enregistrer.

Ronan PASCO, Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, directeur adjoint responsable du Pôle Mer, Littoral et Biodiversité

Bonsoir à toutes et à tous.

Je ne vais pas rentrer dans le détail sur la navigation et la conchyliculture [qui seront évoquées] avec les autres intervenants et s'il y a des questions [je pourrai développer].

Aujourd'hui, on est bien sur le Golfe du Morbihan et *Mor Braz*, moi je vais vous parler plus spécifiquement du Golfe du Morbihan même si on peut extrapoler un peu, mais pas forcément sur tout, puisqu'il y a plus d'activités dans le Golfe qu'on peut avoir sur le reste du littoral.



Communes adhérentes au [Parc Naturel Régional](#) du Golfe du Morbihan

D'abord, quelques chiffres pour poser un peu le sujet, même si je pense que tout le monde connaît plus ou moins bien le territoire. Le Golfe du Morbihan, le territoire classé du Parc Naturel Régional,

²² <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>

²³ A retrouver [ici](#)

c'est 70 000 hectares. On a également une aire d'intérêt maritime²⁴, mais pas de territoire maritime officiellement.

Le Président du Parc, le Préfet du Morbihan et le Préfet Maritime pour l'Atlantique ont co-signé une convention²⁵ sur les actions du parc en mer puisque nous n'avons officiellement pas de territoire maritime. Cette convention nous permet de mener un certain nombre d'actions, comme on va le voir.

On a un grand territoire côtier²⁶ et une population importante, avec près de 200 000 habitants permanents.

Il faut savoir que la capacité d'accueil touristique du Parc Naturel Régional est à peu près la même. C'est-à-dire qu'on peut accueillir tous les jours à peu près autant de touristes, en unités, que d'habitants, aussi bien en résidences secondaires que dans les hôtels, campings, etc.

On parle souvent de 6 millions de touristes par an dans le Morbihan, dont environ 2 millions pour le Golfe du Morbihan, c'est vraiment un territoire attractif. Est-ce qu'il y aurait un parc naturel régional s'il n'y avait pas tant de touristes ? Peut-être pas...

Le grand nombre d'habitants fait qu'on a également des surfaces urbanisées importantes²⁷.

On a des activités de loisirs et professionnelles (je me concentre précisément sur la mer).

Pour les activités de loisirs :

- Environ 7 000 mouillages (ou places au port) de plaisance dans le Golfe. Il y a également tous les bateaux sur remorques ou dans le jardin, qui sont mis à l'eau le matin pour naviguer et sortis le soir. J'y reviendrai quand je parlerai du Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Ce chiffre est *fini* : aujourd'hui, on est à 6 800 et quelques places c'est un tout petit ratio [par rapport au nombre total de bateaux en comptant ceux sortis de l'eau] mais on ne peut pas aujourd'hui augmenter ce nombre de places en raison d'un arrêté du préfet maritime, dans le cadre du Schéma de mise en valeur de la mer.

- Lors des grandes marées, quand il fait beau, [on compte] environ 10 000 pêcheurs à pied loisirs, à l'intérieur du Golfe et sur la façade atlantique.

- [Il y a] 5 clubs de plongée, une dizaine d'écoles de voile, des clubs d'aviron, de kayak et de nombreux loueurs ou prestataires donc c'est vrai qu'il y a beaucoup d'activités nautiques de loisir sur ce territoire. Je parle du Golfe mais il y a également beaucoup d'activités de loisir sur le littoral façade atlantique.

On a des activités professionnelles :

- Une centaine de chantiers ostréicoles (intérieur Golfe), une cinquantaine en rivière de Pénerf et [autant] en rivière de Crac'h.
- Une cinquantaine de pêcheurs professionnels embarqués²⁸ et je vois qu'il y a des représentants du Comité des pêches dans la salle. On a travaillé il y a quelques années avec le Comité départemental des pêches²⁹ pour voir qui venait pêcher à l'intérieur du Golfe, y compris des pêcheurs qui peuvent être basés à Quiberon ou autre, et il y a une cinquantaine de bateaux qui viennent pêcher sur le territoire Natura 2000 du Golfe du Morbihan.
- Environ 150 pêcheurs à pied professionnels qui ont la licence dont environ une cinquantaine, qui ne vit que de cette activité.
- Une trentaine de vedettes à passagers qui sillonnent le territoire plutôt en saison estivale. Il y a aussi de nombreux prestataires qui peuvent faire des sorties à la journée, à la demi-journée, mais c'est une activité économique sur de plus petits bateaux, ce qu'on appelle des « NUCs³⁰ ».

Pour vous dresser un peu le panorama des activités que l'on peut trouver, il y a quelques années, on a créé cette [carte](#) au Parc qui permet de synthétiser un peu tout ce qu'on peut trouver. Il y a aussi bien les activités nautiques, le cadastre ostréicole, les zones de pêche, les zones interdites, etc. C'est

²⁴ 17000 hectares dont 10 000 d'estran (c'est-à-dire la partie du littoral qui est découverte ou non en fonction des marées)

²⁵

²⁶ 460km de linéaire côtier

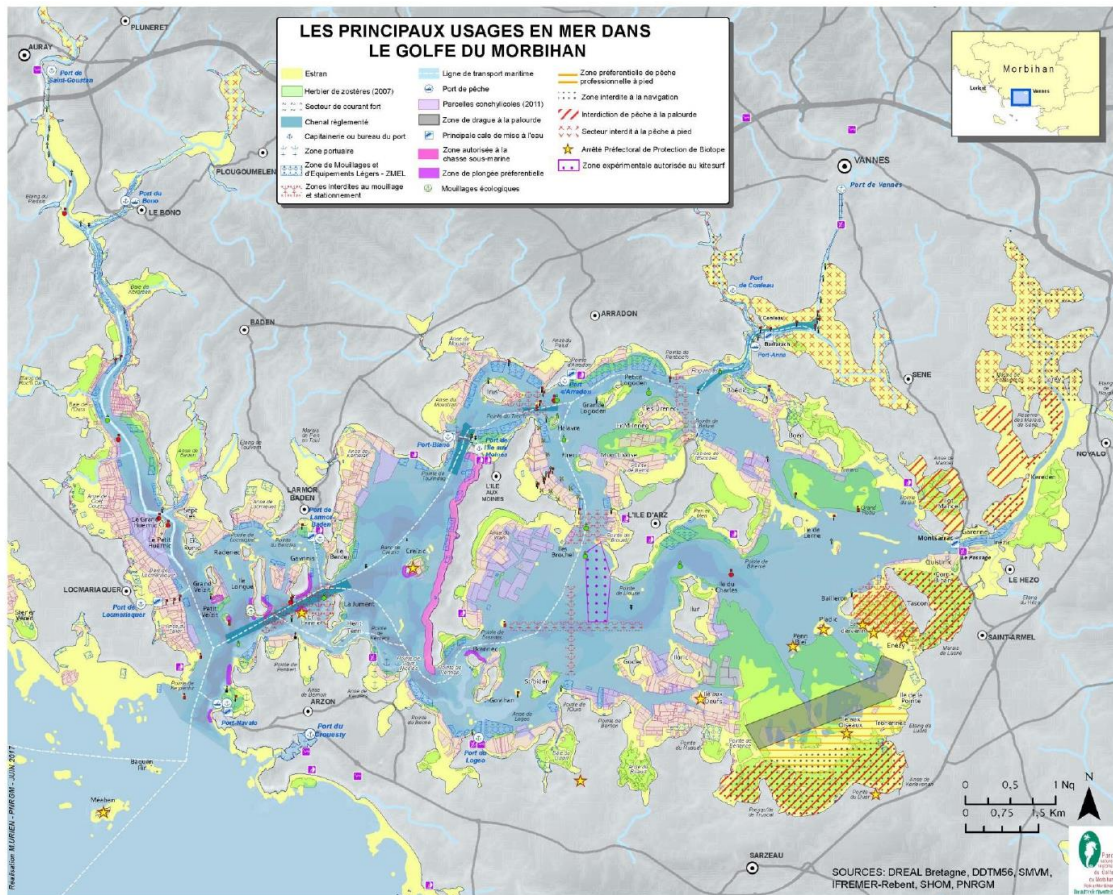
²⁷ 11 000 hectares urbanisés

²⁸ C'est-à-dire la pêche en bateau, côtière ou au large

²⁹ CDPMEM56 (Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan) : organisation professionnelle de droit privé exerçant des missions de service public. En sont obligatoirement membres tous les pêcheurs professionnels ayant un navire immatriculé dans l'un des trois quartiers maritimes du département (Lorient, Auray, Vannes) ou ayant une entreprise de pêche dont le siège social est basé dans le Morbihan. Les missions des Comités des pêches sont définies par le Code Rural et la loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010 ([présentation CDPMEM56](#)).

³⁰ Navires de plaisance à Utilisation Commerciale

un document qui plaît pas mal, aux plaisanciers, notamment. Ça leur permet de voir où ils peuvent aller ou pas, mouiller ou pas, etc.



On m'a aussi demandé de vous faire un petit panorama de la qualité de l'eau et de la qualité du milieu. Il y a différents types de suivi de la qualité de l'eau sur le territoire pour permettre aux activités professionnelles, la conchyliculture, la pêche à pied, les activités de loisirs (baignade et autres) d'exister. Il y a différents types de suivis qui sont faits, sans rentrer dans les détails, sur le phytoplancton³¹, la microbiologie ou les zones de baignade...dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)³² Ils sont réalisés par l'Etat, des prestataires, des scientifiques (IFREMER...), au PNR on fait un suivi des zostères³³. Ces différents types de structures sont amenées à faire ces suivis de la qualité de l'eau, ce qui permet que des activités, professionnelles ou non, puissent avoir lieu ou être temporairement mises en suspension. Ces suivis ont lieu aussi bien sur les espèces que sur l'eau directement, voire sur la chair de coquillage, les huîtres par exemple. Les personnes qui suivent la qualité de l'eau de manière générale le font de manières assez différentes.

Cette qualité de l'eau peut être impactée par plein de choses. On a essayé de les lister avec ma collègue, sans dire que l'une est plus importante que l'autre : différents types de déchets (les micro plastiques, les mégots...), j'ai mis ça en premier [sur la diapo] parce que ça parle à tout le monde, mais aussi l'assainissement individuel et collectif, les industries quelles que soient, l'agriculture, le transport à passagers, les eaux noires et grises, les bateaux, pros ou de loisirs, le carénage des bateaux, etc.

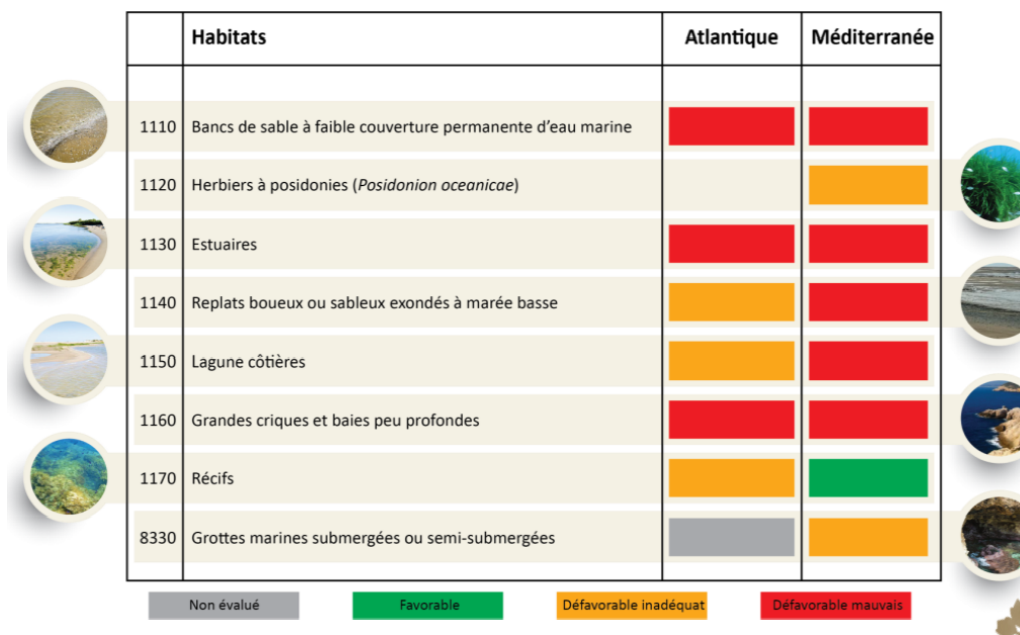
Tous, à une échelle ou une autre, on peut avoir un impact sur le territoire et sur la qualité de l'eau. Nous-mêmes, au Parc, on a quatre bateaux de service pour travailler, ce ne sont que des bateaux à moteur. On ne travaille pas encore avec des bateaux à voile, ça viendra peut-être, mais on aura besoin d'un peu plus de temps à faire nos missions... donc nous aussi, on a un impact sur le milieu avec nos bateaux à moteur. On a tous un impact, on a tous des efforts à faire.

³¹ Algues microscopiques présentes dans les eaux

³² Directive européenne pour la protection de la qualité et de la ressource en eau (terrestre)

³³ Plantes marines, voir plus loin dans la présentation

On retrouve une biodiversité relativement riche sur le territoire du Parc et du Golfe du Morbihan, biodiversité et habitats marins qui peuvent être impactés par cette qualité de l'eau. S'il y a une mauvaise qualité [de l'eau], les activités peuvent être impactées, mais la biodiversité aussi. Elle peut être impactée par des activités humaines, on va le voir un peu plus tard, ou par d'autres espèces -on a des espèces exotiques, envahissantes, terrestres mais aussi marines qui peuvent venir prendre la place et étouffer des espèces ou des habitats marins. La hausse de la température de l'eau va aussi avoir un impact sur cette biodiversité, l'acidification des océans etc. Il y a vraiment beaucoup de choses qui peuvent [l'impacter] et toutes les raisons qu'on ne connaît pas ou qu'on n'arrive pas à identifier. [Le sujet de ce soir] c'est de parler des activités et de comment faire « cohabiter » ces activités avec la biodiversité mais il n'y a pas que les activités humaines qui peuvent avoir un impact.



Ça, c'est un petit schéma rapidement qui montre l'état de conservation d'un certain nombre d'habitats [marins]. Les bancs de sables et les herbiers à posidonies on en a pas ici. On a des herbiers de Zostères, des estuaires, des lagunes, des bancs de sables, etc. Quand c'est vert, l'État estime que c'est en bonne qualité. On a plutôt de l'orange et du rouge.

Pour commencer, c'est plus compliqué de suivre les habitats marins que les terrestres. Autant les oiseaux par exemple, il y a beaucoup de suivi, c'est peut-être « plus facile » à faire, je ne dis pas que c'est facile mais c'est peut-être plus facile de suivre des espèces d'oiseaux qu'un habitat marin qui est à 25 mètres de profondeur. On a moins de suivi, donc moins de connaissances sur l'état de conservation des habitats marins.

On a vraiment [ici] des habitats marins assez exceptionnels.



Là, ce sont des herbiers de zostères marines pris dans le Golfe du Morbihan. Ce que vous voyez en rose, c'est du maërl³⁴. Il y a un endroit où on a un mélange de maërl et d'herbiers de zostères marines

³⁴ Accumulation d'algues rouges calcaires vivant librement sur des fonds sableux ou vaseux.

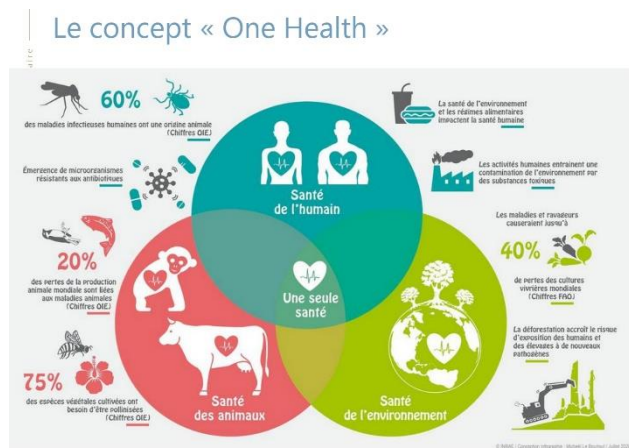


Là où on voit une morgate au milieu de ces zostères, et un hippocampe.



Ici ce sont des fonds rocheux. C'est assez peu connu mais on a des gorgones qui font partie, pour faire court, des grandes familles des coraux, et dans le Golfe du Morbihan on trouve à 12 à 25 mètres de profondeur des grands champs de gorgones. On a compté jusqu'à 25 gorgones au mètre carré à certains endroits, notamment à l'entrée du Golfe, autour de l'île longue.

J'ai juste mis ces quelques photos pour illustrer, on a vraiment une biodiversité plutôt riche mais plutôt méconnue également, parce que si on ne met pas la tête sous l'eau, on ne la voit pas. Il faut donc essayer de préserver cette biodiversité. Pourquoi ? Parce que, non seulement c'est joli à regarder, mais ça nous rend un certain nombre de services.

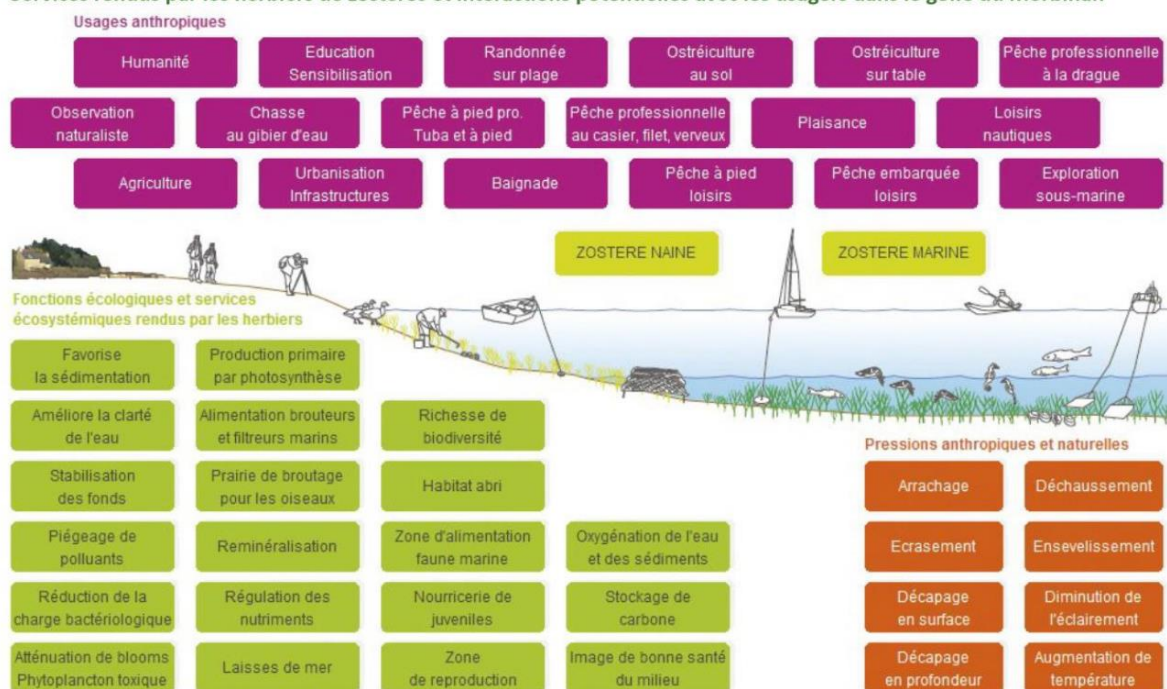


Vous voyez sur cette diapo³⁵, quelque chose qui commence à apparaître, le concept de, en anglais, *One Health*, « Santé unique » ou « Une seule santé ». C'est-à-dire le principe que la santé des hommes est en lien très proche avec celles des animaux et de l'environnement. Si on a un environnement dégradé, la santé des hommes et celle des animaux vont être dégradée. Et sans des animaux et une nature en bonne santé, les hommes ne peuvent pas être en bonne santé... C'est un peu complexe mais je voulais citer ce terme.

³⁵ Diapo 16 du [diaporama](#) pour plus de lisibilité

On a travaillé, avec ma collègue Juliette [Herry], il y a quelques années maintenant, sur les services écosystémiques, les services rendus par la nature aux hommes. Et en l'occurrence, on avait étudié spécifiquement les herbiers de zostères marines et naines dans le Golfe du Morbihan.

Services rendus par les herbiers de zostères et interactions potentielles avec les usagers dans le golfe du Morbihan



En haut, on voit toutes les activités qu'il y a sur le territoire. À droite, on voit, en orange, les impacts qu'il peut y avoir sur ces espèces, sur les herbiers de zostères, ces grandes plantes marines que j'ai montrées plus tôt : l'ancrage, l'écrasement, le décapage en surface, l'ensevelissement, etc. Donc, les hommes, ou des activités humaines, ou la qualité de l'eau, peuvent avoir un impact sur ces zostères. Mais elles vont rendre également tout un tas de services, c'est tout ce qui est vert. Les zostères sont des zones frayères³⁶, des zones d'abri pour les alevins³⁷, où l'érosion est freinée, qui vont capter du carbone etc.

Et quand on a déterminé ces services écosystémiques, c'est plus facile, ensuite, d'aller sensibiliser les usagers en leur disant qu'il faut préserver les herbiers de zostères parce que ça vous rend tel ou tel service. Si on dit seulement « il faut arrêter d'aller sur les herbiers », l'usager ne va pas comprendre et il ne va pas essayer d'améliorer sa pratique.

Avec ma collègue, on cite souvent l'exemple d'un encadrant d'un club de kayak du Golfe qu'on avait rencontré à l'époque dans nos entretiens et on lui a demandé quelle relation, lui, en tant qu'encadrant d'un club de kayak il pouvait avoir avec les zostères. Il nous disait, « moi je n'en ai pas je suis en surface, les zostères sont au fond ». On creuse un peu la question, on lui demande ce qu'il faisait comme activités et s'il se diversifiait un peu. Il s'était mis à faire un peu de sorties de pêche, avec des touristes, en traînant une ligne et en pêchant, éventuellement. [Il allait pour ça] au-dessus des herbiers de zostères marines parce que c'est là qu'[il pouvait] pêcher du bar. Et finalement, il avait diversifié son activité économique en « utilisant » l'herbier de zostères, mais il n'en avait pas conscience. Quand on fait ça pour chaque activité et qu'on explique pourquoi chacun a intérêt à faire attention à telle ou telle espèce, c'est plus simple.

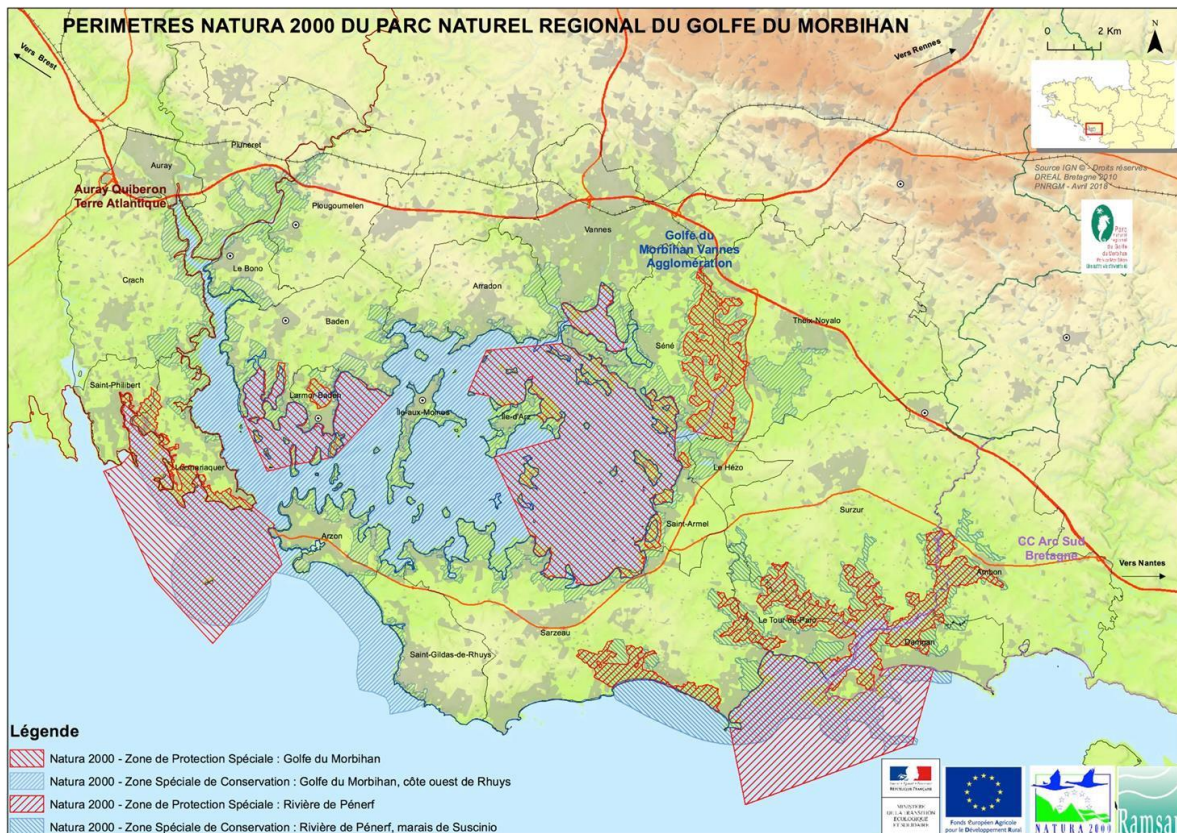
Par ailleurs, il y a tous les outils de protection, Guy a cité tout à l'heure le Schéma de Mise en Valeur de la Mer, outil de planification maritime intéressant parce qu'il y a des arrêtés qui ont été pris par le Préfet maritime. Les [limitations à] 7.000 mouillages, les 650 hectares de parcs conchylicoles, la vitesse à 10 nœuds³⁸, l'interdiction de mouiller à l'Île Longue etc., ce sont des arrêtés du Préfet maritime pris dans le cadre du SMVM et ça, c'est plutôt intéressant. Je n'ai pas trop entendu de remise en cause de tous ces arrêtés.

³⁶ Zones de reproduction de poissons, mollusques ou crustacés

³⁷ Très jeunes poissons

³⁸ Unité de mesure de la vitesse utilisée en navigation maritime, 1 nœud est égal à un mille (mesure de distance nautique qui correspond environ à 1,85km à terre) marin par heure.

Ce qui est dommage aujourd'hui, c'est qu'on n'a plus d'animation de ce SMVM par les services de l'État, par des moyens humains. Donc, des réunions, des temps de discussion qui pouvaient avoir lieu, n'ont plus lieu aujourd'hui et ça, c'est un peu dommage. Ce SMVM est un outil de protection mais il y en a plein d'autres.



Le Parc Naturel Régional est le co-opérateur avec l'Office français pour la biodiversité³⁹ de Natura 2000. [Ce qui] est intéressant dans le sens où tout gros projet en mer doit faire une étude d'évaluation « Natura 2000 » et prouver qu'il n'a pas le moins d'impact possible. Nous, notre rôle, c'est d'accompagner le porteur de projet pour que son projet voie le jour, en ayant ce qu'on appelle la séquence ERC, « Eviter, Réduire et Compenser », à la marge seulement, le but étant vraiment d'éviter.

Dans le Golfe, on a aussi des ZNIEFF⁴⁰, des ZICO⁴¹, on a un [site] Ramsar⁴², des arrêtés de protection de biotopes⁴³, une réserve naturelle⁴⁴, etc. Tout a un intérêt, je n'ai pas mis toutes les cartes, mais il y a vraiment beaucoup d'outils de protection dans le Golfe du Morbihan, et c'est plutôt intéressant. On parle souvent de mille-feuilles administratif, je suis assez d'accord avec le terme. Quand on est dedans tous les jours, comme moi, ce n'est pas si compliqué que ça, mais je veux bien croire que ça peut faire un peu peur quand on voit tout ce qui existe et qu'on ne sait pas qui s'en occupe, ni qui est l'interlocuteur.

Pour finir, quelques exemples d'actions que nous, le Parc, on a pu mener. On a aucun pouvoir réglementaire, je ne l'ai pas dit mais c'est vraiment important, un parc naturel et régional, déjà c'est seulement des communes volontaires - on a des communes qui ne veulent pas, qui n'adhèrent pas, c'est le cas aujourd'hui de deux communes et c'est leur choix- et toutes les actions qu'on mène on les mène avec les communes ou les usagers concernés.

³⁹ Etablissement public national dédié à la protection et à la restauration de la biodiversité. Voir [son site](#)

⁴⁰ Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

⁴¹ Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

⁴² Le Golfe du Morbihan est une « Zone humide d'importance internationale » inscrite sur la liste établie par la convention de Ramsar. Voir [fiche Ramsar](#)

⁴³ Acte préfectoral visant à préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux. Voir liste départementale [ici](#)

⁴⁴ Celles des [Marais de Séné](#)

Depuis 2004, on a travaillé sur ces gros champs de gorgones à l'entrée du Golfe, qui étaient abîmés, par les ancrages successifs des clubs de plongée. La plongée dans le Golfe, c'est 20-25 000 plongées en bouteilles par an, c'est beaucoup. Les plongeurs arrivaient, jetaient l'ancre, plongeaient, remontaient l'ancre, repartaient, et ça, quasiment tous les jours de l'année puisque la spécificité du Golfe, c'est qu'on peut [y] plonger quasiment toute l'année.

Et forcément quand une ancre tombe sur ce champ de gorgones, c'est plutôt l'ancre qui gagne. Or, ces gorgones, qui font 80-90 cm de diamètre pour les plus grandes, on estime qu'elles ont mis une cinquantaine d'années à pousser. C'est de la faune, c'est un animal, ce sont des poulpes les uns par-dessus les autres. C'est ce qu'on appelle de la faune *fixée*, qui met très longtemps à grandir et on peut les détruire d'un coup de palme et surtout d'une ancre.

Donc on a travaillé avec les clubs de plongée et on a mis en place des mouillages, qu'on appelait « mouillages écologiques », à l'époque. Ça restait quand même de la chaîne, du plastique, le terme n'était peut-être pas approprié. L'idée, c'était de proposer des mouillages pour que chaque club de plongée n'ait plus besoin de mettre son ancre au fond quand il venait plonger - aujourd'hui, ces systèmes ont pas mal évolué, je vais y arriver. Ça on l'a fait, évidemment, en concertation avec les clubs de plongée et l'État, derrière, a mis en place un arrêté d'interdiction du mouillage forain⁴⁵ et un cantonnement de pêche donc au sud de l'île Longue, nous, on a fait le travail de concertation avec les clubs de plongée, on a mis en place des mouillages pour [eux] et les plongeurs individuels et on s'est arrêté là. C'est-à-dire qu'un plongeur, un plaisancier ou un pêcheur, qui venait à 1 m de nos mouillages et qui jetait son ancre, on n'avait rien à lui dire. Donc l'État s'est dit que c'était dommage, et, dans son rôle réglementaire, a pris un arrêté d'interdiction du mouillage forain. Ça fait maintenant 20 ans et ça fonctionne plutôt bien.

Une autre action qu'on a à peine commencée et qu'on espère continuer -on vient de déposer un projet auprès de la Fondation de France et l'Office français pour la biodiversité (OFB) s'engageait à nous cofinancer - c'est le suivi des activités de loisirs.

On travaille depuis longtemps sur la pêche à pied de loisirs. On a beaucoup de pêcheurs à pied de loisirs, un peu moins qu'il y a 10-15 ans parce que forcément, avec une telle pression de pêche, il y a moins de ressources qu'avant, mais il faut savoir que la façade atlantique du Golfe du Morbihan, de Locmariaquer à Damgan, c'est la zone française avec la plus grosse densité de pêche à pied de loisirs. On a compté 10.000 [pêcheurs] lors d'une même marée, environ 1.000 à l'intérieur du Golfe et 9.000 sur la façade atlantique. Sur ces 9.000, lors d'une marée, on en a compté 5.700 sur la plage de Damgan. Il n'y a pas d'endroit en France où on en a plus. On essaie de continuer à travailler avec ces pêcheurs à pied et les communes, on pourra y revenir.

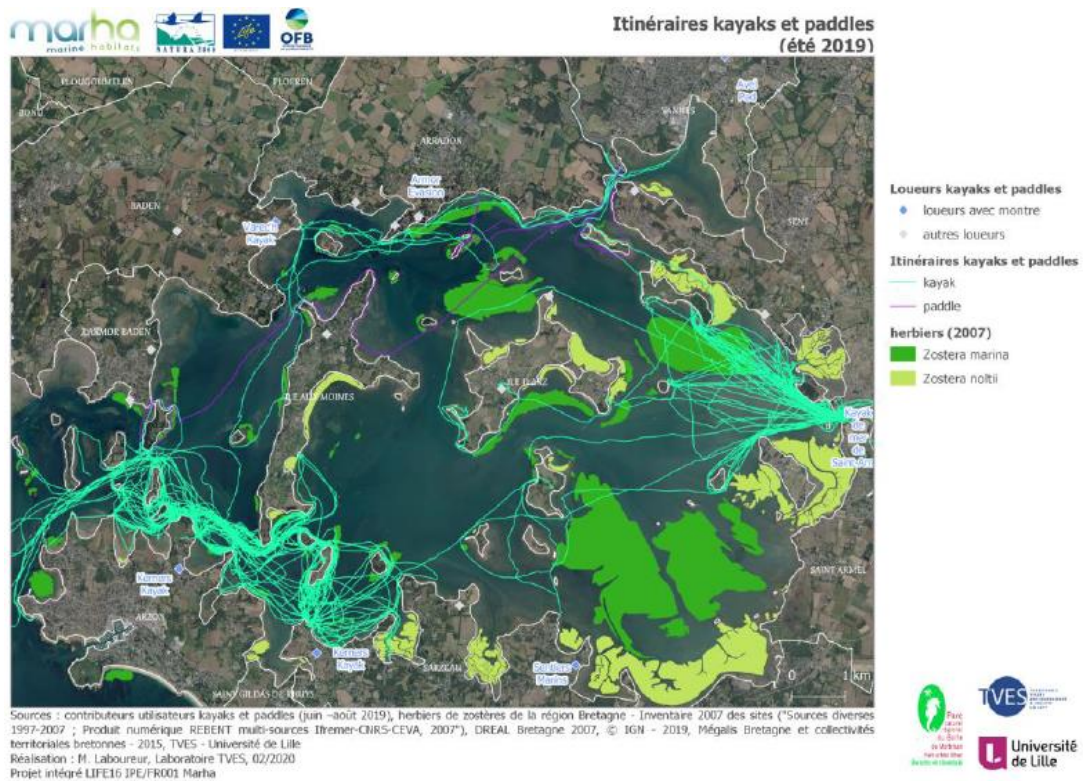
Résultats du comptage national des pêcheurs à pied de loisir du 12 au 15 août 2022 - Golfe du Morbihan

Pêche à pied
01 1 01 518
www.morbihan.fr



⁴⁵ C'est à dire effectué avec le matériel qui se trouve à bord (dans la mesure où l'ancre est remontée à chaque mouvement du navire)

On cherche à mieux connaître ce que font les usagers de loisirs nautiques, non pas pour les « cliquer », mais pour savoir quelles sont leurs pratiques pour que nous et d'autres (l'État, l'Office français pour la biodiversité...) on puisse adapter nos mesures de gestion et de sensibilisation aux pratiques des plaisanciers.



Vous voyez [sur la carte] tous les petits traits verts, ce sont des montres connectées qu'on a données à des clubs de kayak et de paddle et des loueurs, qui les ont mises aux poignets des encadrants, des touristes ou usagers qui ont loué les paddles et les kayaks. Et c'est une des manières de voir où vont les gens. On se rend compte qu'il y a plein de gens qui vont ancrer de manière foraine à tel endroit, on ne le savait pas, et il faut donc peut-être proposer une solution, du mouillage collectif ou autre, puisqu'il s'avère que c'est un endroit qui est riche en termes de biodiversité.

Une autre action dont on vient de boucler une première phase et que l'OFB nous demande de terminer, c'est la conversion des mouillages de plaisance.

Historiquement, un mouillage de plaisance, c'est quoi ? Un bloc de béton, une chaîne, une bouée en surface et ça fait des décennies que c'est comme ça. Sauf qu'on voit sur la photo [ci-dessous], tous ces cercles verts autour des bateaux, c'est le ragage⁴⁶ de l'ancre autour du bloc, et en dessous, ce sont des herbiers de zostères. Je ne l'ai pas dit, mais le Golfe du Morbihan, c'est la 2e plus grande surface d'herbiers de zostères de France, après le Bassin d'Arcachon, et j'ai parlé plus tôt de tous les services qu'ils pouvaient rendre.



⁴⁶ Usure par frottement d'une partie d'un bateau, ici la chaîne de l'ancre sur le fonds marin

On a calculé qu'en moyenne, le ragage de chaque bateau détruisait 40 à 45 mètres carrés de zostères autour du bloc, et sur les 7000 mouillages ou place au port dans le Golfe du Morbihan, il y en a 700 qui sont sur des herbiers de zostères.

A partir de 2026, il n'y aura plus le droit d'avoir un mouillage classique sur herbier de zostères en France. Du coup, dans le cadre du Plan de relance, l'OFB nous a financé, nous, le Parc, pour qu'avec cet argent-là, on accompagne les communes qui voulaient convertir leur mouillage classique, en ce qu'on appelle le mouillage innovant, en gros, il faut enlever la chaîne. Il y a différentes techniques, je vous propose de pas entrer dans le détail, mais aujourd'hui, les communes ont converti, via le financement de l'OFB qui passait par nous, 420 mouillages, sur les 700, et devant le succès de cette opération, l'OFB est en train de chercher l'argent pour finir les 250 restants. L'idée, c'est que d'ici un an et demi, il n'y ait plus de mouillage classique sur herbiers de zostères dans le Golfe du Morbihan.

Évidemment, on fait aussi pas mal de sensibilisation, auprès des écoles, des plaisanciers, des capitaineries, des gestionnaires de port, etc. L'idée, c'est vraiment d'aller passer le message⁴⁷.

J'ai surtout parlé d'activités de loisirs, je ne voulais pas parler trop des activités pros, parce que le CRC va le faire, mais je vous présente juste une action pour les pêcheurs et les ostréiculteurs. On a travaillé, il y a environ trois ans, pour créer un guide d'accompagnement paysager et architectural pour l'intégration paysagère et architecturale des chantiers ostréicoles. C'est le Parc qui a pris le crayon, mais c'était vraiment un travail collégial avec le CRC, GMVA, les architectes des bâtiments de France, la DDTM⁴⁸, le CAUE du Morbihan⁴⁹...

Pourquoi ? Parce qu'il y a deux phénomènes qui peuvent se produire : un conchyliculteur qui veut agrandir son chantier, le moderniser, faire un nouveau chantier... et qui devant la complexité administrative, va abandonner son projet, ce qui est dommage, et a contrario, un conchyliculteur qui, devant la même complexité administrative, va faire quand même ses travaux sans autorisation, ce qui est dommage aussi.

Donc l'idée, collégialement avec le CRC, c'était de créer un outil d'intégration paysagère. En gros, ce document⁵⁰ a été validé par tous les services instructeurs⁵¹ qui sont amenés à donner leur avis sur un chantier ostréicole. Il n'a aucune valeur réglementaire mais puisque tous les services instructeurs l'ont validé, en principe, un conchyliculteur qui fait un nouveau bâtiment ou qui restaurera son bâtiment en suivant les fiches actions de ce document devrait avoir un permis de construire puisque ceux qui vont instruire ce permis, auront validé le document qui aura inspiré l'ostréiculteur. C'est théorique mais normalement, ça devrait se passer comme ça.

Et une dernière action qui est sur la pêche et l'ostréiculture : il y a 2-3 ans, on a travaillé avec le CRC et le Comité des pêches, pour recueillir la mémoire des professionnels de la mer. Parce qu'en étant sur l'eau quasiment tous les jours de l'année, ils sont forcément de formidables observateurs du milieu, mais ils n'ont pas, entre guillemets, avoir des connaissances. On peut souvent entendre un pêcheur, un ostréiculteur, dire « Ah, va poser la question à l'Ifremer, c'est lui le chercheur, il va te répondre. » Sauf que les professionnels de la mer, s'ils ne sont pas des scientifiques, ils observent néanmoins le milieu et ses changements, et c'est ce qu'on a voulu mettre en avant dans ce document. On a rencontré 43 professionnels, ça fait l'objet d'environ 600 pages de données, et ce petit livret⁵² permet de concentrer les principales constatations de l'évolution du milieu des professionnels du Golfe du Morbihan depuis quelques décennies. Voilà, merci à vous.

Guy TOUREAUX, vice-président du Conseil de développement : Merci M. Pasco. On parlait d'ostréiculture, la transition est faite et Mme Le Bouille prend le relais.

⁴⁷ Illustration diapo 22

⁴⁸ Direction Départementale des Territoires et de la Mer

⁴⁹ Association de Conseils en architecture et en urbanisme durable, au service des collectivités et des particuliers. Voir son [site](#)

⁵⁰ [Guide d'accompagnement pour l'intégration paysagère des établissements conchylicoles](#)

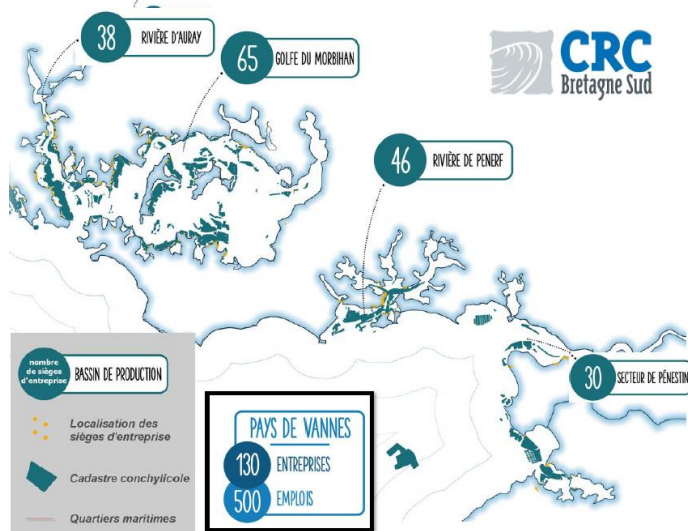
⁵¹ C'est-à-dire chargés de vérifier la conformité avec la loi d'un projet de construction

⁵² [Les savoirs des professionnels de la mer](#)

Bonsoir à tous, on nous a demandé d'intervenir pour vous présenter l'activité conchylicole⁵³ sur le territoire du conseil de développement avec une entrée, plutôt, sur la gestion du littoral et les enjeux pour l'activité conchylicole.



Pour resituer l'activité conchylicole sur le territoire du Sud Morbihan, elle est très ancrée. Le comité régional va du Sud Finistère jusqu'en Loire-Atlantique, mais la majorité des entreprises sont concentrées sur le Sud Morbihan, de la rivière d'Auray jusqu'au secteur de Pénestin.



On a des zones conchylicoles, qu'on peut considérer comme des terroirs de production : la rivière d'Auray, le Golfe du Morbihan bien sûr, mais aussi la rivière de Pénérff et le secteur de Pénestin, qui est beaucoup plus orienté sur la mytiliculture⁵⁴, avec un bassin de production spécialisé.

C'est quand même plus d'une centaine d'entreprises sur tous ces territoires-là et des emplois derrière, puisqu'en fait les deux tiers des entreprises conchylicoles sont employeuses de main d'œuvre. Donc elles font vraiment vivre le territoire par leur activité et les emplois qu'elles génèrent.

La question, c'était « comment on fait cohabiter les différentes activités sur un espace restreint et fragile ? », un espace littoral, notamment.

Pour la conchyliculture demain, puisque l'idée c'est de se projeter aussi dans le futur, on a vraiment un enjeu majeur pour l'activité et la filière conchylicole, c'est de préserver l'activité.

Ça, c'est la première chose, mais il faudra aussi pouvoir continuer à la développer, la moderniser, parce que toute entreprise doit pouvoir [le faire], et puis, elle doit pouvoir s'adapter, parce que la filière conchylicole devra aussi répondre aux enjeux de changement climatique, de changement du trait de côte... Donc, on est bien dans une logique, demain, de pouvoir préserver, continuer à développer, moderniser et adapter les entreprises conchylicoles du territoire et de toute la façade.

Derrière ça, la conchyliculture a un rôle majeur sur cette frange littorale, d'abord, parce qu'elle est un moteur de la vie économique locale. Aujourd'hui, on ne pourrait pas imaginer le Golfe du Morbihan sans les conchyliculteurs : les touristes, quand ils viennent, c'est pour profiter du bateau, mais aussi des produits d'excellence de la filière. Elle contribue aussi à l'image positive des territoires : on vient ici, on va déguster des huîtres au bord de l'eau. Et tout ça, ça génère, une image positive, ça fait venir les gens. C'est vraiment indissociable de l'activité.

Elle contribue aussi au maintien de la qualité de l'environnement et de la biodiversité, parce que les coquillages, c'est des sentinelles de la qualité du milieu.

C'est une filière qui contribue à l'économie, ça fait vivre plus d'une centaine d'entreprises, des emplois, permanents et emplois saisonniers, avec toutes les problématiques de logement qui vont avec, pour toutes les entreprises.

Ce sont aussi des lieux de dégustation, des lieux de vente directe qui font vivre l'activité locale, pendant la période estivale, mais aussi tout au long de l'année, ce qu'il ne faut pas l'oublier.

Vous parliez tout à l'heure d'activité primaire, oui, mais c'est d'abord une activité économique, elle fait vivre les entreprises et un certain nombre de personnes.

⁵⁴ Elevage des moules

Sur la contribution à l'image positive du territoire, et la mise en valeur du littoral, l'activité occupe essentiellement la frange littorale de ce qu'on appelle le domaine public maritime⁵⁵, mais aussi la bande à proximité de l'eau, la bande des 100 mètres⁵⁶, qui est régie par des règles d'urbanisme particulières, mais cette activité-là bénéficie de cet accès à l'eau, parce qu'elle ne peut pas fonctionner sans.

Donc la filière conchylicole, sur le territoire, contribue à préserver la frange littorale avec des espaces dédiés et, si on va jusqu'au bout, elle permet d'éviter la privatisation du littoral, parce qu'on a des vrais enjeux [là-dessus] sur notre territoire, qui est très prisé. On a notamment maintenant des actions qui permettent à la SAFER⁵⁷ de préempter, de protéger [les terrains conchylicoles] pour qu'ils ne partent pas en habitation privée.

Pour finir, c'est une filière qui contribue à la préservation de l'environnement et de la biodiversité, c'est ce que je vous disais plus tôt, les coquillages, ce sont des sentinelles de la qualité de l'environnement. En gros, vous [Ronan Pasco] le présentiez tout à l'heure dans votre schéma *One Health*, si le milieu n'est pas de bonne qualité, le coquillage ne sera pas de bonne qualité, avec un enjeu de santé publique, forcément, et de santé alimentaire.

Ça veut dire qu'il faut être très vigilant sur tout ce qui va concerner la préservation de la qualité du milieu, notamment des eaux littorales en ce qui nous concerne, et derrière ça, il y a toutes les questions d'assainissement, mais aussi de préservation de la bande des 500 mètres des activités agricoles.

Il y a des actions qui existent depuis longtemps sur la question de la préservation de la bande des 500 mètres, et aujourd'hui on peut considérer qu'à part quelques accidents c'est réglé, mais sur les questions d'assainissement, on a encore beaucoup à faire, et rejoint ce qui a été dit tout à l'heure : on voit bien qu'on a des territoires très attractifs, avec une population fluctuant pendant la saison, mais aussi une population qui, globalement, augmente, avec toujours ce questionnement où on est toujours à courir derrière la mise en conformité des installations.

Donc, là, il y a encore un gros travail pour assurer la pérennité de la filière.

Thomas MARMONTEIL, Comité départemental de Voile (FFV)



Bonsoir à tous et à toutes.

Vaste sujet, que le nautisme dans le Golfe du Morbihan et sur le littoral jusqu'à la Vilaine...

Qu'est-ce que le nautisme, encadré notamment, comporte ?

- De nombreux ports,
- De nombreuses zones de mouillage
- Des pratiques nautiques diverses : activité voile, activité paddle, mais aussi l'activité kayak.
- De beaux événements tout au long de l'année, des manifestations nautiques sportives ou du patrimoine.

En introduction, Guy a présenté quelques chiffres qui sont importants et qu'il faut vraiment avoir en tête :

- 130 000 bateaux, dans le département en général, ça représente un volume de bateaux qui est très conséquent, c'est 1/8^{ème} des bateaux présents sur le territoire français.
- On l'a vu tout à l'heure, il y a une dizaine de clubs de voile dans le Golfe, 47 au total dans le Morbihan.
- C'est l'étiquette fédérale qui parle, mais il est important de savoir qu'il y a 5000 licenciés dans le Morbihan. Le département du Morbihan, c'est le deuxième en termes de licenciés « voile » en France. Le premier département, c'est les Bouches-du-Rhône, donc l'agglomération de Marseille et ce n'est pas du tout le même ratio nombre d'habitants/nombre

⁵⁵ Zone constituée du sol et du sous-sol de la mer, compris entre la limite haute du rivage, c'est à dire celle des plus hautes mers en l'absence de perturbations météorologiques exceptionnelles, et la limite, coté large, de la mer territoriale

⁵⁶ La bande littorale des 100m se compte à partir de la limite des plus hautes mers (à marée haute par grande marée) vers les terres et est soumise à des règles d'urbanisme particulières.

⁵⁷ Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural. Sa mission première est d' « acheter des terres ou des exploitations librement mises en vente et après aménagements pour les agrandir et les restructurer, les revendre afin de valoriser ou faciliter l'installation des jeunes agriculteurs ». Elle est signataire d'une convention avec la Région Bretagne et les CRC Bretagne sud et nord. Voir [ici](#)

de licenciés que dans le Morbihan. Il y a donc ici un grand nombre de pratiquants à l'année de la voile sportive. Mais les indicateurs sont les mêmes pour la pratique du kayak ou de l'aviron, et il y a des clubs qui ont une importance majeure sur le territoire.

Nos activités de nautisme, ce sont aussi des emplois directs : 5200 emplois, un peu plus de 500 entreprises, donc ce sont des chiffres importants pour l'économie.

Les acteurs associatifs de la navigation, ce sont des associations de plaisanciers, mais aussi la gestion associative des zones de mouillage, les différents clubs sportifs, les associations de pêcheurs, les organisations de manifestations nautiques et aussi toutes les associations qui sont liées à la sauvegarde du patrimoine nautique : les Sinagots, les Guépards et les différents bateaux du patrimoine que l'on peut rencontrer dans le Golfe tout au long de l'année.

On note que la saisonnalité démarre à Pâques pour finir à la Toussaint. La tradition, l'expérience montre que généralement [la saison débute] le week-end de Pâques, c'est le Spi Ouest-France⁵⁸ à la Trinité sur mer, mais les zones de navigation des bateaux (il y a 400 bateaux cette année encore), dépassent les zones de régates et viennent sur des zones nautiques qui peuvent se retrouver devant le Crouesty. Et la saison finit à la Toussaint, avec notamment le salon Milles Sabord, grand salon européen de la plaisance d'occasion⁵⁹.

Ensuite, on va retrouver des grandes manifestations nautiques tout au long de l'année, pas forcément tous les ans, je pense notamment la Semaine du Golfe, qui est, nous le savons tous, un événement majeur pour notre économie, notre patrimoine et le tourisme. Sur ce week-end de l'Ascension, c'est un événement majeur, mais il y en a d'autres. L'été, on peut retrouver par exemple les régates de Port Navalo⁶⁰.

Il y a aussi beaucoup d'épreuves nautiques, différentes régates. Il faut s'imaginer qu'il y a presque 70 régates [par an] sur le Golfe du Morbihan, ce qui est quand même assez important. Je pensais aussi au *Merathon*⁶¹ ou au *Morbihan-Paddle trophy* qui, je pense, repartira [annulé en 2023] et était un élément majeur de la pratique du Paddle dans le Morbihan. Et avec toutes ces épreuves, on voit qu'on peut vite remplir le calendrier tout au long de l'année.

[Le nautisme] a aussi un rôle sociétal important en ce qui concerne l'éducation et notre patrimoine nautique, qu'il est important de le transmettre aux générations à venir. On pense par exemple aux associations pour la sauvegarde des Sinagots. C'est important de les conserver et surtout de les transmettre.

Il y a aussi toute l'éducation nautique, via les écoles de voile et la voile scolaire dans les centres nautiques et pour ces jeunes, la sensibilisation au milieu. C'est-à-dire que [le nautisme] permet aussi la découverte de l'estran, avec sa faune et sa flore, dans laquelle ils peuvent évoluer.

Il y a aussi un lien important avec le tourisme. On va revenir aux bateaux du patrimoine, qui sont peut-être un décor de carte postale, mais que le touriste aime voir, et même pour nous, c'est quand même très agréable de pouvoir voir tous ces vieux bateaux, ces vieux gréements naviguer toute l'année, pour le plaisir de nos yeux et des personnes qui peuvent naviguer dessus. C'est pareil pour les voiliers de courses au large. Donc effectivement, ces deux points-là sont un attrait majeur pour le tourisme.

Par ailleurs, les différentes écoles et les structures associatives ou privées pour l'encadrement des activités nautiques, sont régies avec beaucoup de règles de sécurité en mer. Tous les ans, il y a une grande part de formation de toutes ces structures pour assurer la sécurité. Et la sécurité c'est aussi pérenniser [l'activité]. Ça donnerait mauvaise presse s'il y avait des accidents récurrents.

Enfin, il est vrai que ces structures ont un impact [sur le milieu] assez important parce que, vous voyez bien tous les chiffres qui montrent une navigation importante, une très grosse densité de navigation. Toutefois, il y a quand même des efforts qui sont faits, dont beaucoup d'efforts de mutualisation. Je pense principalement aux différents clubs de voile : on essaie de faire des épreuves communes pour éviter d'avoir trop de bateaux dispersés sur le plan d'eau. Et, effectivement, se pose la question, pour l'encadrement, du fait du coût du carburant notamment, de nouveaux moyens plus

⁵⁸ Régate de voile habitable annuelle dans la baie de Quiberon

⁵⁹ Qui a lieu chaque année au Crouesty à Arzon

⁶⁰ Régates annuelles fin juillet à Arzon

⁶¹ Événement annuel de compétitions et randonnées de kayak, canoë et paddle sur la rivière d'Auray

vertueux et de se diriger vers de l'électrique. Ça peut être une solution qui, à terme, permettrait de limiter l'usage des bateaux moteur mais on a un peu la même problématique [que les autres intervenants], il faut y réfléchir, et se réinventer dans nos façons de travailler.

Guy TOUREAUX, vice-président du Conseil de développement : Merci aux trois intervenants. Pour compléter, il y a une donnée importante dans le nautisme c'est le motonautisme. Là, M. Marmonteil a parlé de la voile. Je vous rappelle, 33 000 bateaux inscrits au quartier maritime de Vannes, ce ne sont pas que des voiliers. La majorité, ce sont des bateaux à moteur et c'est une donnée extrêmement importante dans le Golfe.

QUESTIONS ET REMARQUES DE LA SALLE

Nicolas BOUR, « président de l'association des amis de Saint-Gildas et de la Presqu'île de Rhuy » : J'ai deux questions, la première, pour M. Marmonteil, je voudrais savoir quelle est son opinion sur un navigateur qui, de nuit, partira de Penvins jusqu'à Houat. Je pense qu'il ira plutôt au nord et à l'est, qu'au sud et à l'ouest, s'il ne peut pas être aveuglé par 80 clignotants.⁶²

Ma deuxième question, qui est aussi liée, c'est que la surface de ce parc est de 80 km². Vous avez parlé de 130 000 bateaux. Alors, tout le monde ne fait pas de la navigation au large, je suis d'accord, mais pour visualiser, c'est comme si on neutralisait une bande de Quiberon jusqu'à Pénestin sur un [mille]⁶³ nautique. Voilà ce que c'est 80 km².

Ma deuxième question s'adresse au propos liminaire de Mme Besses. Je rappelle que ce débat public, « La Mer en débat » qui est extrêmement important, a été commandé, comme vous l'avez rappelé, par les trois ministres pour notamment répondre à toutes ces questions qui n'avaient pas été répondues lors des 16 débats publics sur les projets entre 2011 et 2015.

Parmi ces questions, il y en a une qui est très importante, et on le voit aujourd'hui avec le coût de l'électricité pour les Français. C'est « quel est le coût global de l'éolien en mer ? » Le coût global, c'est le coût du cycle de vie, le coût du raccordement, et le coût de la flexibilité, parce que vous savez que c'est de l'énergie qui est intermittente⁶⁴ et qu'il est très compliqué de la mettre sur le réseau, et c'est le coût des externalités. Dans les rapports de la DGEC⁶⁵ de 2021, il était indiqué que le prix auquel ont été contractés les différents projets - Courseulles[ur-Mer] Fécamp, Saint-Nazaire, Saint-Brieuc, Yeu et Dieppe - était entre 130 et 155 euros. Ceci, ce n'est pas le coût avec les raccordements, donc il faut rajouter le coût des raccordements, de la flexibilité et des externalités. Or, vous savez que le prix du marché, qui était temporairement assez élevé après [le début de la guerre en] Ukraine, entre 100 et 200 euros, est retombé maintenant entre 70 et 100 euros. Donc, qui paye la différence ? Merci.

François RIOU, « conseiller municipal citoyen de Vannes » :

L'intervention de monsieur me permet de poser la question. En rebondissant sur votre propos liminaire, je suis très surpris. Le thème de ce soir et ce pour quoi je suis présent, c'est de savoir comment on va partager la mer. Alors j'ai le sentiment d'être un peu piégé, sans faire le procès de personne, mais, au fond, d'assister à un débat qui serait peut-être la question de l'éolien en mer. Ce n'est pas le sujet.

Le sujet, ce soir, et l'introduction était un peu longue, mais on ne pouvait pas faire autrement, mais intéressante. Ce n'est pas que la mer, [qui] pourra effectivement être partagée entre des usages très divers : le loisir, l'activité économique... La question fondamentale, la double question, c'est « comment on lutte contre le réchauffement climatique ? » et « comment est-ce qu'on s'y adapte ? » Le rapport de la Cour des Comptes d'hier⁶⁶ là-dessus est une bonne introduction à notre débat de ce soir. Ce n'est pas la question en tant que telle de l'éolien en mer et je serai vraiment navré si notre réunion de ce soir ne tournait qu'autour de ce sujet.

Maintenant, ma question est la suivante. Quand vous posez la problématique comme vous la posez, c'est comment est-ce que les uns et les autres, différentes parties prenantes, on peut utiliser la mer de la façon la plus harmonieuse possible et en intégrant cette dimension qui doit aujourd'hui être celle de toute politique publique, de savoir comment on s'adapte aux dérèglements climatiques. Et

⁶² Référence au projet de parc éolien en mer du banc de Guérande, au large de Saint-Nazaire, qui prévoit l'installation de 80 éoliennes. Voir détails [ici](#)

⁶³ Unité de distance utilisée pour la navigation, équivaut à 1 852 mètres

⁶⁴ C'est-à-dire dont la disponibilité varie fortement sans possibilité de contrôle, en fonction des vents, comme c'est le cas d'autres sources d'énergie renouvelable comme l'énergie marémotrice et l'énergie solaire

⁶⁵ Direction Générale de l'Énergie et du Climat

⁶⁶ [Rapport annuel](#) publié le 12 mars 2024, qui consacre notamment un [document de synthèse générale](#) (36 pages) à l'Action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique

comment est-ce que, dans la mesure du possible, on lutte contre. Quelle est, sur le territoire que vous avez défini, l'instance, le lieu, où ces différents partis prenantes - les « voileux », les éleveurs d'huîtres, de moules, les gens qui travaillent sur la biodiversité... - quelle est l'instance où on pourra, de façon régulière, évaluer et débattre des différentes politiques publiques qui auront été décidées ? Voir quelle est leur pertinence, voir quel est leur impact sur les populations générales, parce que la question que vous posez ce soir, elle concerne, bien sûr, le propriétaire d'un petit bateau de 5,5m, à voile ou à moteur c'est un autre sujet, mais elle concerne tout autant l'habitant de la cité Armorique à Kercado, qui veut pouvoir profiter de la plage de Conleau en toute sécurité, etc. Quelle est l'instance ? Est-ce qu'elle existe ? Et si elle n'existe pas, qui travaille à créer cette instance qui fera qu'on évaluera les politiques publiques au regard des conséquences qu'elles ont sur la vie des habitants du secteur ?

Karine BESSES, CNDP : *Je me permets de répondre tout de suite à l'interpellation parce que, justement, c'est ce que j'essayais d'expliquer, mais je n'ai peut-être pas été assez claire, je me rends compte, dans mes propres liminaires, pour cadrer le débat.*

L'État a saisi la CNDP sur la révision des documents stratégiques de façade et, comme je disais, la première [question], c'est l'état écologique de la mer et comment on articule les activités. Et il a aussi saisi la CNDP sur cette proposition que fait l'État de mettre 45 gigawatts d'éoliennes. Et, nous, la CNDP, quand on met en place le débat, on dit bien que le débat ne porte absolument pas que sur les éoliennes et c'est pour ça que la réunion du Conseil de développement, ce soir, ne porte, effectivement, pas sur l'éolien, d'autant plus que ce n'est pas un enjeu qui a été identifié par le Conseil de développement sur le territoire puisqu'on sait bien qu'il y a le parc éolien « Bretagne Sud », Groix-Belle-Ile, sur lequel il y a déjà eu un débat public, et maintenant une concertation continue, et qu'à priori, l'État ne propose pas de nouvelles zones de parcs dans la zone.

Donc, on aurait pu en parler ce soir, mais le Conseil de développement a souhaité orienter le débat sur le Golfe et alentours, et l'interaction entre les activités. On est donc complètement d'accord là-dessus et nous, la CNDP, on ne pousse pas à un débat sur l'éolien, au contraire, on a cessé de dire « l'État veut qu'on définisse des zones, que les gens se prononcent sur des zones et nous à la CNDP on dit non, le débat, il est beaucoup plus large, il est sur les questions de biodiversité, d'environnement, de liaisons terre-mer etc ». Je voulais juste clarifier ça.

Par rapport à monsieur, la question sur les éoliennes, nous, on la note, bien sûr, et dans d'autres débats, comme à Saint Nazaire, on en a beaucoup parlé mais ici, ce soir, on comprend bien que ce n'est pas le sujet de ce soir.

Gabriel MIGNERON, « pêcheur à pied professionnel et aussi élu dans cette catégorie au comité départemental des pêches⁶⁷ » :

Je voudrais revenir un petit peu aux fondamentaux. La participation du citoyen à l'élaboration des politiques ayant une incidence sur l'environnement, c'est un droit constitutionnel. D'autre part, la compétence du comité des pêches pour ces mêmes missions, est inscrite au code rural et de la pêche maritime⁶⁸. Les zones de protection fortes, elles ont été pré identifiées dans le cadre des travaux de la mesure M003 de la directive cadre de stratégie du milieu marin⁶⁹. Ces secteurs sont pré identifiés pour des enjeux écologiques. Maintenant, il reste à définir les outils qui vont porter ces zones et la délimitation fine des périmètres de protection.

Il y a un truc qui ne me plaît pas en tant que pêcheur à pied et qui ne plaît pas non plus au Comité des pêches, c'est que pour la zone de protection forte, qui répond aux enjeux écologiques, dans la partie est du Golfe, concernant les zostères et les oiseaux hivernants, l'État a déjà commencé sa petite tambouille, et a déjà commencé à décider ce qu'il allait faire avant même de nous demander notre avis. Visiblement, il a déjà choisi son outil juridique qui va être porteur de cette protection et a choisi que ce sera la RNN des Marais de Séné⁷⁰ qui devra s'étendre.

C'est bien gentil, mais pourquoi on est mis à l'écart de cette tambouille ? Comment ça se fait qu'on n'est pas au courant ? Le seul écho qu'on a eu, c'est en Conseil Maritime de Façade⁷¹, en commission

⁶⁷ Voir note 29

⁶⁸ Code juridique c'est-à-dire, en droit un recueil de lois définies pour un groupe, une thématique (ex : code de l'urbanisme, code de l'environnement...). [Code intégral sur Légifrance](#)

⁶⁹ Mesure programmatique visant à « compléter le réseau d'aires marines protégées par la mise en place de protections fortes sur les secteurs de biodiversité marine remarquable »

⁷⁰ [Réserve Naturelle Nationale des Marais de Séné](#)

⁷¹ Le Conseil maritime de façade est l'instance de concertation dédiée à l'élaboration des instruments d'orientation de la politique maritime intégrée à l'échelle de la façade. Il permet à des acteurs divers (État, collectivités locales, associations, organisations socio-professionnelles) d'intervenir dans la définition des modalités de gestion des différents espaces maritimes de la façade. [Voir Fiche du dossier du maître d'ouvrage "La mer en débat"](#)

restreinte, un slide [diapositive] de la Premar [Préfecture Maritime], qui parlait de ça, et une réunion en conseil consultatif à la Préfecture, très vague.

D'autre part, un autre truc qui a une incidence pour nous les pêcheurs à pied, c'est la révision de l'APB⁷² îles et îlots qui empêche le débarquement sur les îlots qui sont visés par cette protection au titre de la protection des oiseaux nidificateurs. Dans le SMVM était mentionnée la possibilité de révision de cet arrêté en étendant la zone de protection aux estrans autour des îlots. Nous, on pêche à l'Île aux oiseaux, c'est un de nos principaux spots de pêche. Et on a appris, toujours par la Premar en commission restreinte de la CNS que l'APB était en cours de révision. Mais nous, on n'est pas au courant, rien, on est à part. Qu'est-ce que fait l'Etat de ce droit constitutionnel des citoyens à participer à l'élaboration des politiques ayant une incidence sur l'environnement ? Et qu'est-ce que fait l'Etat de cette même compétence⁷³ qui a été attribuée au Comité des pêches et qui est inscrite au code rural et de la pêche maritime. Donc voilà, on n'est pas contents.

Karine BESSES : *Merci de vous être exprimé. Tout est enregistré et on pourra y revenir.*

Lucie TRULLA : Je suis directrice du projet éolien en mer et je souhaitais répondre à la première question. Parce qu'en fait, pour préciser très rapidement, vous avez indiqué qu'il n'y avait pas de zone propice à l'éolien en mer en Bretagne sud, alors que dans la carte⁷⁴ que l'Etat a publiée la semaine dernière, il y a bien sept zones propices à l'éolien en mer. C'était juste pour corriger l'information qui a été partagée⁷⁵, pour inviter le public à aller consulter la carte des zones propices qui contient bien une zone propice en extension du projet Bretagne Sud, qui est de 100 kilomètres carrés. Sur le mécanisme de rémunération, je vous invite à aller consulter dans le dossier de maître d'ouvrage la fiche numéro 30⁷⁶ qui explique les modalités mises en place par l'État pour le complément de rémunération.

Guy TOUREAUX : *Désolé madame mais on arrête là le débat sur l'éolien, qui n'est pas le débat d'aujourd'hui.*

Audrey ESSOLA, « conseiller municipal de Vannes, et conseiller communautaire et citoyen de la cité » :

Vous avez fait un état des lieux, qui est très intéressant, sur la situation actuelle, vos activités respectives, toutes les mesures et les pratiques que vous essayez d'améliorer au fur et à mesure, mais est-ce que vous pourriez aussi vous « risquer » à vous projeter un petit peu en avant, c'est-à-dire dans 10-15 ans, par rapport à chaque de vos pratiques ? Les évolutions respectives, et pas uniquement dans votre couloir, mais peut-être ensemble, comment on peut imaginer notre territoire, et qu'est-ce que ça représenterait comme contrainte, ou bien comme évolution de nos modes de fonctionnement actuel pour un Vannetais ou un habitant du pays du Golfe du Morbihan ? Merci.

Jean-Claude BRIENS, « plaisancier » : Moi, je voulais intervenir, pour demander à la représentante de la Commission Nationale du Débat Public, d'essayer de me rassurer par rapport à l'utilisation qu'on fera de tout ce qui ressort des débats. Parce que moi je constate que, sur le domaine maritime, on fait beaucoup travailler les gens, on a des concertations, des enquêtes publiques... et finalement, l'État décide et ne tient absolument pas compte des observations qui sont faites par les citoyens. On a eu l'exemple dans le Golfe du Morbihan du projet d'hydroliennes, où, même avec un avis défavorable du commissaire enquêteur, après que des centaines de personnes se soient manifestées avec de très bons arguments, le Préfet a signé un arrêté d'autorisation tout à fait étonnant. On a l'exemple régulièrement concernant des changements de mode d'exploitation conchylicole, où les citoyens se déplacent, on a des enquêtes publiques qui remplissent des cahiers, et puis finalement, le Préfet signe un arrêté d'autorisation comme s'il n'y avait pas eu de consultation. J'ai un bon dossier sur Arradon que je pourrais communiquer à la Commission [Nationale] du Débat Public, et on peut citer plein d'exemples de ce type, donc je souhaiterais être rassuré sur ce sujet.

⁷² Arrêté de Protection du Biotope préfectoral. Un APB général pour le Morbihan a été pris en 1982 classant 24 îles et îlots du département (dont 9 se situent [dans le Golfe]). Sur ces îles, le débarquement est interdit entre le 15 avril et le 31 août pour préserver les oiseaux lors de la période de nidification. Source : [document SMVM](#)

⁷³ L'article [L912-3](#) du Code Rural prévoit que les comités régionaux des pêches, ont notamment pour mission de « participer aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins »

⁷⁴ Voir [ici](#)

⁷⁵ Le Conseil de développement évoquait l'absence de zones propices identifiées en face du territoire du pays de Vannes et non sur toute la Bretagne Sud

⁷⁶ A retrouver [ici](#)

Jean-Jacques Labat, « association des pêcheurs du golfe du Morbihan » : J'avais deux petites remarques à faire.

On a évoqué à juste titre le SMVM tout à l'heure, c'est un document de 150 pages, 100 pages de diagnostic et 50 pages d'action. Sur 150 pages, il y a exactement 4 lignes consacrées aux poissons. Donc c'est quand même un petit peu paradoxal d'avoir un tel document sur la mer, et 4 lignes pour les poissons.

Deuxième remarque, on a évoqué dans le cadre de différentes filières professionnelles, les emplois générés, l'activité économique, éventuellement le chiffre d'affaires. Ce que je voudrais dire, c'est que si on parle de partage des usages, il y a des usages pros et il y a des usages de loisirs, pour faire court. Et je pense qu'il ne faut pas omettre l'impact économique des activités de loisirs. Si on parle de la pêche, par exemple, la pêche en mer de loisirs en France génère tous les ans 3 milliards de chiffre d'affaires⁷⁷. Si on compare, par exemple, au chiffre d'affaires de la pêche embarquée professionnelle, c'est à peu près 200 000 tonnes par an et un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros. Et on peut faire un ratio à peu près comparable sur le nombre d'emplois. Donc je pense qu'il ne faut surtout pas omettre le poids économique de ces activités de loisirs.

Thierry DEMY : Ma question va être simple. Quels sont, à votre avis, au vu de l'utilisation de la mer, les trois impacts majeurs auxquels on va devoir faire face et quel est leur niveau de criticité ? Est-ce qu'il y a des impacts qui commencent à devenir gênants ou est-ce qu'il y en a qui sont devenus vraiment critiques et qui vont vraiment poser des problèmes très sérieux à tout le monde, quels que soient les métiers, qu'ils soient professionnels ou amateurs ? Qu'est-ce qui va vraiment poser problème dans les années à venir auquel il faut qu'on se prépare, quitte à se faire mal dans certains domaines ? C'est quoi les trois gros enjeux, avant de répondre à des choses très particulières ? À quoi on doit faire face ?

ANONYME : Je voulais juste savoir pourquoi le ministère de l'Agriculture n'est pas impliqué dans l'affaire, parce que les activités agricoles quand même ont une influence énorme sur la qualité des eaux. L'eau, avant d'être de l'eau de mer, c'est de l'eau douce, et en particulier pour la Vilaine qui a un affluent qui s'appelle l'Oust et qui est la plus grande rivière de Bretagne (plus de 100 km de long), et toutes les activités agricoles ont des rejets et abîment, ou pas, ça se discute, la qualité des eaux douces qui vont se retrouver dans la mer à partir de, d'un côté Penestin et de l'autre côté Billiers, jusqu'à la pointe de Penvins. Donc je trouve ça très très important sur la qualité de l'eau, de discuter aussi des pratiques agricoles.

Karine BESSES, CNDP : Rapidement parce qu'après, c'est quand même important qu'on aille en atelier pour avoir des discussions plus précises sur différents sujets mais je me permets de répondre là-dessus. Effectivement, le Ministère de l'Agriculture n'a pas saisi la CNDP avec les trois ministères que j'ai cités tout à l'heure, mais on a déjà beaucoup abordé cette question avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux⁷⁸ (SAGE) qui sont des schémas qui gèrent les eaux à terre, et dont les agriculteurs font partie et l'idée c'est : comment les documents stratégiques de façade peuvent imposer des choses à ce qui se passe à terre, et comment ce qui se passe à terre impacte ce qui se passe en mer ? Donc ce sont des questions qu'on a vraiment beaucoup traitées dans le Débat.

Pour préciser, par rapport à ce qui sera fait de tout ce qui s'est dit dans le Débat : là, on est au bout, on a fait un certain nombre de réunions, et comme je vous le disais tout à l'heure, on fait un compte-rendu des échanges et de tous les arguments, de toutes les questions. On a bien noté les questionnements du Comité des pêches, et on a d'ailleurs un webinaire, jeudi soir avec les pêcheurs, ils ont participé à toutes les réunions, ils ont posé des questions de gouvernance, comme vous venez d'en poser, et nous, on fera ce compte-rendu avec toutes les questions, tous les arguments, et les propositions, et après, c'est à l'État, qui est le seul responsable, [de répondre] deux mois après. Donc il faudra regarder fin août comment il va répondre à tout ça, mais il est obligé par le Code de l'environnement d'apporter réponses à ce qu'on aura, nous, CNDP, mis en avant de la parole du public.

Ensuite, il y aura une concertation de suivi, c'est-à-dire qu'il y aura des gens nommés pour suivre comment cette parole-là et la décision de l'État vont être transmises au du public, suite à ce Débat.

⁷⁷ 550 millions d'€ en 2017 pour la façade NAMO d'après la [fiche 20](#) de « La mer en débat »

⁷⁸ Les SAGE sont des outils de planification locale, institué visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Ils sont gérés par des Commissions Locales de l'Eau constituée à 50% de collectivités locales, de l'Etat et de différents acteurs (agriculteurs, industriels, associations...). Notre territoire est couvert par le [SAGE Golfe du Morbihan et ria d'Etel](#) et le [SAGE Vilaine](#).

Nous, CNDP, on ne peut vous répondre que ça, après, c'est vrai que c'est à l'État de répondre, ainsi est fait le système français aujourd'hui. Nous, on essaie de remplir notre mission au mieux. Il y avait des questions sur les impacts majeurs, un certain nombre de questions ont été posées, je ne vais pas les rappeler, mais si vous [les intervenants de la table-ronde] pouvez répondre, et ensuite on pourra aussi discuter des questions que vous avez à poser en ateliers.

Laurence LE BOUILLE : *Je prends le micro, et je tente l'exercice de la projection à 10-15 ans. Donc, dans un monde idéal, en tout cas pour les activités conchylicoles et primaires, dans 10-15 ans, il faudrait que tous les systèmes d'assainissement garantissent la qualité de l'eau : pas de débordements quand il pleut, pas de stations non calibrées⁷⁹. Ça, c'est quand même un sacré enjeu. Mais au-delà de ça, on pourrait être sur des activités conchylicole décarbonées, parce qu'on commence à y travailler - on a aujourd'hui un projet de bateau électrique, c'est de la prospective, mais ça viendra- pionnière en matière de réemploi et de recyclage, des outils qui sont utilisés pour la production du coquillage...*

Et puis, c'est un clin d'oeil, mais demain, il faudrait que les coquillages soient l'emblème de la qualité de vie sur nos territoires. Voilà, c'est un petit exercice de prospective, je laisserai les responsables et les professionnels en tirer parti.

Sur les impacts, l'impact majeur, c'est l'augmentation de la population. Parce qu'on parle ici de territoires accueillants qui vont attirer, et il va falloir pouvoir accueillir cette population, avec tout ce que ça implique derrière. C'est la montée des eaux, quand même, avec l'impact sur le trait de côte, parce qu'on va avoir des zones sur le territoire sud Morbihan qui vont être largement impactés, et qui vont impacter nos activités conchylicoles. Et puis, plus largement, c'est des risques d'acidification des océans, quand même, avec des vraies conséquences sur la production de coquillages.

Ronan PASCO : *Sur les enjeux, j'allais citer aussi le changement climatique, en tout cas, les risques côtiers si on parle de la mer : érosion, submersion, inondation. On est en grande marée en ce moment, et je rappelle juste que 99% de la communauté scientifique est d'accord pour dire que la mer va monter de 1 mètre au niveau mondial d'ici 2100. Ça veut dire que ce qu'on a aujourd'hui, de temps en temps lors des grandes marées, c'est ce qu'on aura tout le temps d'ici un petit peu moins d'un siècle. C'est un peu dur à appréhender, quelque chose qui va arriver dans 70 ou 80 années, mais c'est une réalité.*

Et j'allais citer également la population qui augmente. On parle de fréquentation, de sur-fréquentation, d'hyper-fréquentation, je ne sais pas quel est le bon terme, mais c'est un vrai sujet. Il y a de plus en plus de monde, donc comment faire pour qu'on ait tous notre place ?

Après, pour répondre à la question de [Gabriel Migneron], je crois qu'on était à la même réunion en préfecture il y a peu de temps, et j'ai vu aujourd'hui la carte des périmètres identifiés pour les zones de protection fortes, et effectivement il y en a une au fond du Golfe, qui est un des périmètres envisagés pour l'extension de la réserve naturelle de Séné mais qui ne sera sans doute pas, vu la position du Préfet lors de la réunion en Préfecture, ce qui sera retenu. C'est peut-être un peu maladroit de la part de l'État d'avoir publié une carte sur un périmètre qui n'était pas validé et qui ne le sera sans doute pas....

Il y avait une autre question qui a été posée, sur l'instance idéale. C'est vrai que sur le territoire du Golfe du Morbihan, il y avait le Schéma de Mise en Valeur de la Mer et il y avait des instances d'animation, qui n'existent plus depuis 2020. Moi ce que j'entends dire de mes collègues de l'État, c'est qu'ils ont du mal à animer ces instances qui permettaient quand même de faire des tours de table où chacun pouvait s'exprimer et on pouvait faire des bilans, des évaluations.

Sylvie SCULO [Maire de Séné et membre du Conseil syndical du PNR]

Rapidement, parce que j'entends bien que cela illustre la difficulté de quasiment toutes les interventions de ce soir : quand on s'interroge sur le périmètre d'études en vue d'une extension du périmètre de la Réserve, on s'inscrit dans cet objectif de protection forte sur certaines parties du territoire. Et déjà aujourd'hui, on sent que pour certains, on se sent heurtés ou limités dans ses activités et que toute protection supplémentaire va être encore plus compliquée.

Mais pour autant, on sait qu'il nous faut la protection forte sur certaines choses et que c'est souvent les usages des autres qui nous paraissent être dommageables à nos propres activités. Et c'est normal, c'est humain.

⁷⁹ C'est-à-dire non adaptées pour des afflux importants en cas d'intempéries exceptionnelles ou de pic de population, ce qui peut entraîner une altération, voire un arrêt du traitement des eaux usées, et donc des débordements.

Et donc la question du SMVM et au-delà de l'arbitrage, c'est aussi une partie de ce qu'on a à définir ce soir : c'est qui le shérif ? Qui tranche sur des accords et des désaccords qui sont quand même assez profonds ?

L'État est présent sur un certain nombre de sujets, mais on l'attend beaucoup plus fortement parce que la réduction des services et le transfert aux intercommunalités a pu affaiblir ou rendre plus floues les interventions, je pense en particulier à la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations⁸⁰, transférées aux intercommunalités.

L'État est attendu et demeure attendu pour être celui qui donne le tempo, qu'on soit d'accord ou pas d'accord - parce qu'à des moments, on ne sera pas d'accord, c'est évident. Donc on a aussi besoin de quelqu'un qui régule et ce quelqu'un, c'est l'État. Le Parc Naturel Régional peut être une instance de dialogue mais pas une instance régalienne. Donc je crois aussi qu'on a besoin de ces espaces où on pourra discuter. Le PNR en est un et pourrait l'être de plus en plus, mais, doit demeurer, quand même, un shérif, si vous permettez l'expression. C'est vrai pour l'extension du périmètre d'études préalables et l'extension de la Réserve, comme ça l'est sur d'autres sujets.

Guy TOUREAUX, vice-président du Conseil de développement : Merci. Je pense qu'étant donnée l'heure, il est temps de passer maintenant aux différents ateliers. Je laisse la parole à Chloé qui va vous expliquer un petit peu le procédé.

Chloé CANTON, animatrice du Conseil de développement

Vous aviez beaucoup de choses à dire donc on a un peu trainé mais on va quand même passer en atelier. Vous vous êtes inscrits sur des ateliers, si vous avez un doute, j'ai la liste à disposition.

Il y a trois thèmes principaux :

- *Les activités primaires, donc conchyliculture, pêche et algoculture*
- *Les activités artisanales et industrielles avec un focus sur les carénages, les moteurs, la gestion des eaux grises et eaux noires.*
- *Les activités de loisirs et de tourisme.*

Sur ces ateliers, deux questions vont vous être posées :

- *L'impact de chaque activité sur le milieu marin.*
- *L'impact des autres activités sur cette activité.*

C'est là que vous allez pouvoir dialoguer de ce qui était dit à l'instant : quels usages posent problème ? A quels endroits ça coince ? Mais aussi, à quels endroits il y a des synergies qui peuvent se faire et où les activités peuvent bénéficier les unes aux autres ? Et vous pourrez, évidemment, au cours de ces ateliers, faire des propositions sur lesquelles vous voterez à la fin pour qu'on transmette tout ça à la CNDP.

Ça va être frustrant, une heure d'atelier, mais ce n'est qu'un premier débat. Dites à ce moment-là ce que vous avez envie de dire, que vous n'avez pas eu le temps de dire.

⁸⁰ La compétence dite GEMAPI a été créée par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui l'a attribuée aux intercommunalités de façon exclusive et obligatoire. L'objectif de la création de cette nouvelle compétence est la clarification des responsabilités et la mise en place d'outils juridiques et financiers. [En savoir plus](#)

REMARQUES ET QUESTIONS POST-REUNION

Les participants avaient la possibilité de faire part de remarques ou questions qu'ils n'avaient pas eu l'occasion de formuler pendant la soirée, dans un questionnaire d'évaluation diffusé au lendemain de l'événement. Les remarques sont présentées dans l'ordre chronologique. Le questionnaire ne précisant pas la manière dont seraient « exploitées » ces remarques, les noms des auteurs ne sont pas indiqués.

- « En ce qui concerne la région Sud Bretagne, l'exposé faite par le Parc régional était clair, cependant j'ajoute 2 points.

Il existe 2 types d'herbiers à zostères, en infra littoral, *Zostera marina*, et en zone intertidale, *Zostera noltei* la Zostère naine. C'est le plus menacé par les activités anthropiques, pêches professionnelles, et de loisirs, parcs conchylicoles par le développement d'*Ulva compressa*. Cette espèce méditerranéenne peut reconquérir des zones exemple: au Moustoir à Arradon, sur les estrans de Rosvellec et Barrarrach, à Vannes et Séné. L'état des schorres supralittoraux est important à suivre. Ils tendent à se rétrécir sous l'effet de la montée des eaux et des ressacs, quasiment partout sur cette bordure marine. Sur quels points précis, que je peux communiquer, ce schorre tend à se reformer grâce à quelques vigoureuses plantes marines pionnières. Leur rôle dans l'atténuation des effets de l'élévation marine est connu.

Enfin, il faut impérativement inclure le changement climatique dans l'évolution des peuplements marins et littoraux. Il est déjà en cours, impacte les littoraux, mais aussi les eaux marines de surface, (zone euphotique) et de fonds, les populations et écosystèmes. Dernier point, le Sud du Sud Bretagne, la Presqu'île de Rhuys Sud est à inclure. Elle présente de nombreux sites écologiques sensibles. »

- « Qu'en est-il du projet des campagnes des marqueurs fécaux, concernant les analyses de l'eau, cela permettrait de distinguer l'origine des contaminations, et de cibler les programmes et actions à mener ? Qu'en est-il des analyses physico-chimiques et suivi des pesticides dans les eaux du Golfe ? »

- « La mer commence sur la terre en particulier avec tout le système de drainage et canalisation envoyant les eaux pluviales au plus vite vers la mer, pour éviter les inondations en particulier »

- « Après quelques jours de décantation, j'ai été surpris je le dis sincèrement par le poids impressionnant de l'administration.

Est-ce vraiment un service pour le public quand on entend toutes les abréviations des différents organismes qui la composent?

Et tous ces tatillonages qui empêchent les petites entreprises de se développer avec l'aide de l'administration, pas avec le poids phénoménal traduit en impôts charges et indemnités de majoration diverses.

Cela dit j'ai aimé découvrir des gérants de mouillages, des associations de pêcheurs qui m'ont fait encore mieux aimer mon Golfe à moi »

- « De plus en plus de monde autour du Golfe du Morbihan, on n'a pas parlé des oiseaux, de la faune et la flore très impactés et diminuant très vite (promeneurs et chiens qui coursent les oiseaux). On n'a pas évoqué ces bâtiments construits par les ostréiculteurs pour travailler et qui sont récupérés pour faire de l'habitat "les pieds dans l'eau" quand l'entreprise cesse ses activités (Séné, Baden...) en contradiction totale avec les "100m" en principe exigés. Avec quelles autorisations ? »

- « La mer commence sur la terre en particulier avec tout le système de drainage et canalisation envoyant les eaux pluviales au plus vite vers la mer, pour éviter les inondations en particulier »

- « Pas pu (eu l'occasion) d'intervenir par rapport à l'intervention de la directrice du CRC lorsqu'elle a parlé du bénéfice de l'ostréiculture pour l'environnement...A Kerat/Tour Vincent, à Arradon, le développement de l'ostréiculture industrielle est une catastrophe pour l'environnement (envasement, herbier de zostères détruit, destruction de murets patrimoniaux, disparition du sable..) et présente de gros risques (sécurité) pour les usagers du plan d'eau (activités nautiques, bateau, Kayacs, paddles.....et pas plus le Maire d'Arradon que les riverains, plaisanciers ne sont entendus par Du Golfe à la Vilaine, comment partager la mer ? – Conseil de développement du pays de Vannes – 13.03.2024

le Préfet...Alors que jusqu'à présent l'ostréiculture avait une très bonne image à Arradon...Les défenseurs de ce type de développement ne se rendent pas compte du mal qu'ils font à l'image de l'ostréiculture en général YC malheureusement, indirectement à l'ostréiculture "paysanne" (modèle JEGAT)...pour comparer à l'agriculture. Ajoutons des dossiers de demandes d'autorisations de changement d'exploitation présentés par l'Administration sur des bases erronées tant en commission nautique locale qu'en CDNPS...la non prise en compte des observations des citoyens lors des enquêtes publiques (et l'absence de réponses aux observations):un simulacre de procédure démocratique... »